

LE DEVOIR

JARDINS

Compagnes de route,
hôtes du jardin

Page D 8

LES ARTS

Festivals: la loi
des grands nombres

Page C 1

Vol. XCI N° 152

LES SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 JUILLET 2000

1.95 \$ + TAXES = 2.25 \$

Génocide rwandais

Honte sur la France et les États-Unis

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le génocide rwandais, au cours duquel de 500 000 à 800 000 personnes ont péri en 1994, aurait pu être évité si ce n'avait été de l'inaction de la communauté internationale. Au banc des accusés: les États-Unis et la France, mais aussi la Belgique et l'Église catholique, à qui revient maintenant la responsabilité de réparer les pots cassés en versant des indemnités au petit pays africain.

C'est là la principale conclusion du GIEP, un comité de sept sages formé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui a étudié pendant deux ans les conditions ayant mené au génocide rwandais et ses conséquences. Rendu public hier, son rapport de 300 pages, intitulé *Rwanda - Le génocide qu'on aurait pu stopper*, est probablement le plus exhaustif jamais rendu public à ce sujet. Le comité a interrogé quelques centaines de témoins privilégiés du drame, provenant notamment du Burundi, de la Belgique, de la France, des États-Unis, de l'ONU et de plusieurs ONG. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, à l'époque responsable du Département des opérations de maintien de la paix, et le général canadien Roméo Dallaire, alors responsable des opérations sur le terrain, ont aussi été interviewés.

«Il est clair que la seule raison pour laquelle le génocide a eu lieu, c'est que les intervenants extérieurs ont permis qu'il se produise», a lancé hier en conférence de presse, à New York puis à Ottawa, un des membres du comité, le canadien Stephen Lewis. M. Lewis a été ambassadeur du Canada à l'ONU et leader du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario. Avec lui siégeaient à ce comité l'ancien président du Botswana de 1980 à 1997, Ketumile Masire, et l'ancien vice-président du Mali, Ahmadou Touré.

Le comité se montre lapidaire à l'endroit des États-Unis qui, bien que bénéficiant au Conseil de sécurité de l'ONU de l'influence nécessaire pour autoriser l'envoi d'une mission militaire suffisante, ont refusé de le faire. La force de maintien de la paix de l'ONU atteignait 2500 soldats, rappelle-t-on, mais deux semaines après le début du génocide, en avril 1994, l'ambassadrice des États-Unis à l'ONU, Madeleine Albright, avait plaidé en faveur d'une force minimale, et les États-Unis avaient refusé de reconnaître qu'il s'agissait d'un «génocide de grande ampleur». Résultat: «Le Conseil de sécurité prit la décision surprenante de réduire la force déjà insuffisante de la MINUAR [la mission de paix des Nations unies au Rwanda] à un effectif dérisoire de 270 hommes.» «Aujourd'hui, continue le rapport, cela semble presque impossible à croire. La communauté internationale a en fait choisi d'abandonner les Tutsis du Rwanda au moment même où ils se faisaient exterminer.» Au bout du compte, la force maintiendra environ 450 soldats sur l'insistance du général Roméo Dallaire. Selon les intervenants interrogés par le comité, il aurait suffi d'une force de 5000 personnes pour empêcher le génocide de se produire et pour sauver plus d'un demi-million de vies humaines.

«Je ne sais pas comment Madeleine Albright arrive à vivre avec sa conscience, a déclaré M. Lewis. Mais nous savons comment le général Roméo Dallaire vit avec la sienne. Il vit avec un cauchemar. S'il y a un seul être humain exemplaire dans toute cette histoire, c'est le général Dallaire.»

Car le comité n'a que de bons mots pour le général Dallaire. Ce dernier, on s'en rappellera, a été complètement brisé par son expérience au Rwanda. À titre de responsable des opérations sur le terrain, c'est lui qui avait envoyé le fameux télégramme à un autre Canadien, le général Maurice Baril, alors conseiller militaire et principal responsable auprès du secrétaire général de l'ONU. Le télégramme indiquait l'imminence du génocide et demandait davantage de soldats et une plus grande latitude. Tout lui a été refusé, et Dallaire a assisté, impuissant, au génocide. Suicidaire, le général a pris

VOIR PAGE A 12: HONTE

Cœur de porc humanisé, lait de vache maternisé?

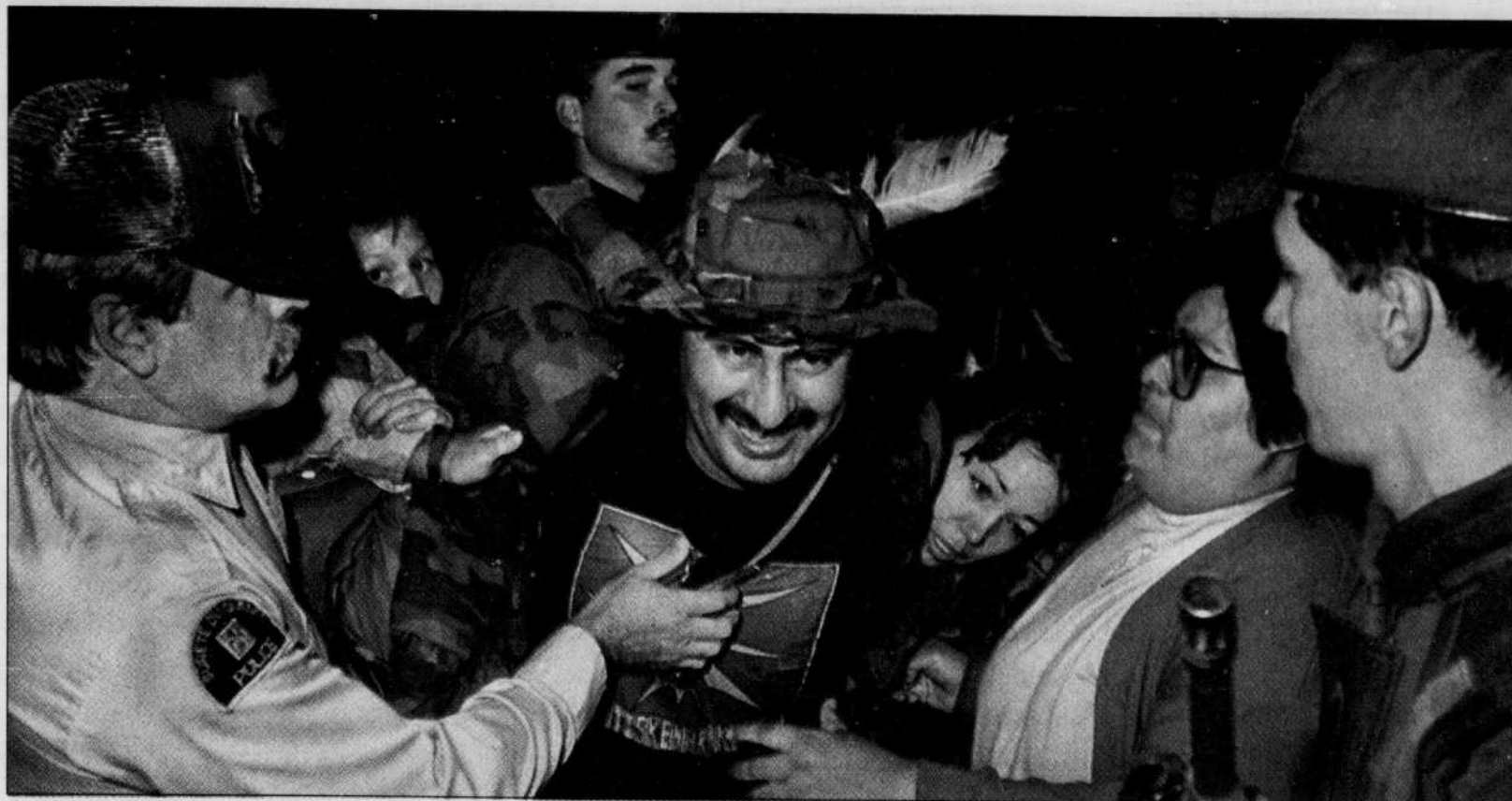
La transgénèse animale, qui consiste à introduire dans un animal du matériel génétique étranger, est une technique porteuse d'immenses promesses pour la production d'organes destinés à la transplantation humaine ou à l'amélioration de certaines espèces destinées notamment à la consommation. Dans notre série estivale sur la révolution génétique, le professeur François Pothier trace l'éventail des possibilités en évoquant les limites que l'éthique devrait imposer.

À lire en page A 11

INDEX

7	Annonces.....	B 8	Idées.....	A 11
	Avis publics..	B 3	Jazz.....	B 12
	Bourse.....	B 7	Monde.....	A 8
	Carrières.....	B 4	Mots croisés..	B 9
	Économie.....	B 1	Météo.....	B 9
	Éditorial.....	A 10	Sports.....	B 10
	Fonds.....	B 5		

78313 00069



Déclenchée le 11 juillet 1990, la crise d'Oka ne s'est terminée que le 26 septembre par la reddition des Warriors (ci-dessus).

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les péchés d'Oka

Les autorités ont manqué à leurs responsabilités, soutient l'ex-ministre Ciaccia

De grands
trous
de mémoire
collectifs

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

JUDITH LACHAPELLE
VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

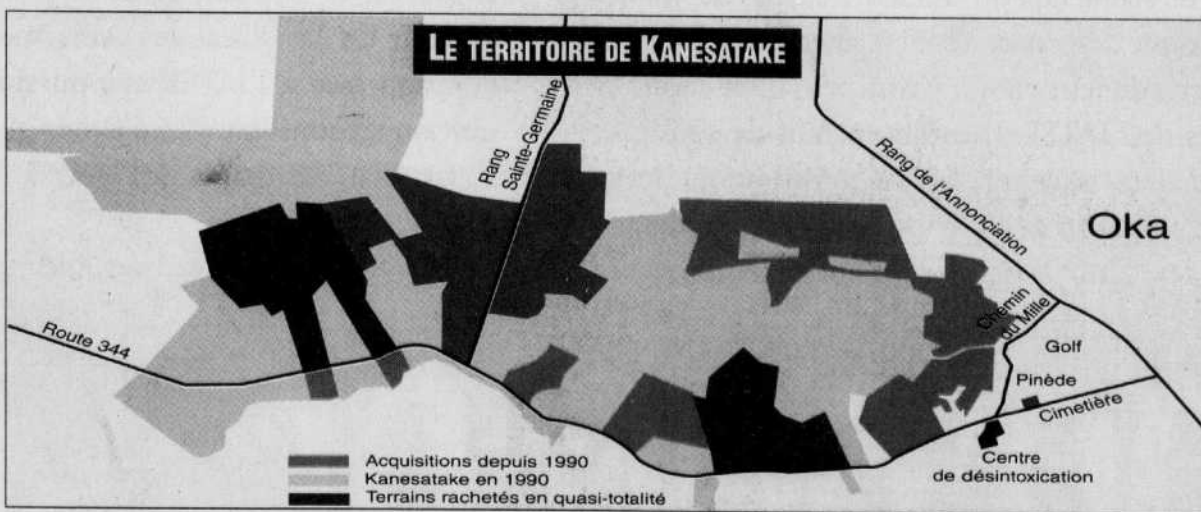
Depuis le moment où la municipalité d'Oka a décidé d'agrandir son terrain de golf jusqu'au démantèlement final des barricades, en passant par la signature controversée de l'entente avec des Warriors masqués, John Ciaccia affirme avoir tout fait pour éviter la crise. Mais il semble qu'à peu près tout le monde — le ministre fédéral Tom Siddon, le cabinet du gouvernement québécois, la Sûreté du Québec, la municipalité d'Oka et aussi les Mohawks radicaux — ait, à un mo-

ment ou à un autre, laissé passer des occasions de régler le conflit. Dans son essai *La Crise d'Oka: miroir de notre âme*, qui sera lancé lundi et dont *Le Devoir* a obtenu un exemplaire, le ministre des Affaires autochtones de l'époque, John Ciaccia, livre sa version de la crise d'Oka et révèle les véritables intentions des Warriors.

Qui doit-on blâmer pour le désastre que fut la crise d'Oka? Plutôt que d'identifier précisément un ou des responsables, John Ciaccia a préféré raconter, étape par étape, le rôle que chacun des joueurs a

tenu. D'abord, le maire d'Oka, Jean Ouellette, qui a tenu mordicus au projet d'agrandissement du golf («L'avidité et la politique font une combinaison explosive»). Puis le ministre fédéral Tom Siddon, qui n'a pas vu l'urgence de la situation (à propos des revendications territoriales des Mohawks: «Il avait soulevé des objections et blâmé les Mohawks. J'étais tellement contrarié par son manque flagrant de compréhension que je lui avais presque raccroché au nez»).

VOIR PAGE A 12: OKA



Crise d'Oka, version populaire: le 11 juillet 1990, la Sûreté du Québec investissait la pinède d'Oka dans le but de déloger quelques Mohawks du village voisin de Kanesatake ainsi que des sympathisants des autres communautés mohawks du continent, dont des Warriors. Les Amérindiens avaient érigé une barricade pour protester contre la construction d'un golf sur un terrain qu'ils revendiquaient. L'opération policière a tourné au cafoillage, un caporal, père de famille, a été tué, l'armée canadienne a été appelée à la rescousse pour enfin venir à bout de la crise 78 jours plus tard. Voilà la crise d'Oka.

Mais est-ce bien tout? «L'histoire n'a pas commencé en 1990!», s'insurge l'avocat Paul Dionne, qui travaille avec le conseil de bande de Kanesatake. Les Québécois et les Canadiens semblent avoir la mémoire courte et sélective, constatent les spécialistes des questions autochtones. À Oka seulement, les revendications territoriales remontent à plus de 200 ans, et la crise de 1990 en est probablement l'épisode le plus spectaculaire, mais l'histoire s'écrit toujours sur les rives du lac des Deux-Montagnes. Pour comprendre ce qui s'est passé il y a dix ans, il faut se souvenir de l'autre crise d'Oka, celle de 1880, connaître l'histoire des droits ancestraux des autochtones

VOIR PAGE A 12: MÉMOIRE

Autre texte en page A 4

Susie Arioli Swing Band

De jazz et d'eau fraîche

Il a 23 chandelles et en paraît moins, les yeux clairs et les cheveux blonds coupés court sur le crâne. Elle, de 13 ans son aînée, porte ses lunettes sur le nez, la bouche ronde, rouge et espiègle, les cheveux en bataille. Elle chante le blues et le jazz swing des années 30 et 40 de sa belle voix modulée, amusée et amusante, limpide. Il la suit et la précède à la guitare, tantôt électrique, tantôt acoustique, discret, impeccable, redoutablement efficace.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Tous deux amoureux de la musique swing, Jordan Officer et Susie Arioli font équipe sur scène et dans la vie. Ensemble, ils font courir Montréal, qui s'arrachait les billets du spectacle qu'ils présentaient jeudi soir au Gesù et qui reprend, devant l'écrasante demande, demain en supplémentaire. Devant un public enchanté, disponible, ils ont interprété Duke Ellington et Chet Baker, Memphis Slim et Cole Porter, sobres et lé-

gers, drôles et graves, superbement accompagnés par l'illustre contrebassiste Stephen Barry et le guitariste Michael Browne. Vêtue d'une veste rayée, entourée de musiciens cravatés, elle fait frissonner sans se presser sa caisse claire sous les balais métallique, reprenant les mots doux que chantait entre autres Billie Holiday avec des accents de joie et de tristesse, emplissant la salle de sa voix. «What is love but a prelude to sorrow?», comme le dit Joe Bishop.



VOIR PAGE A 12: JAZZ

Jordan Officer et Susie Arioli

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il n'y a pas de « scabs » à la Place des Arts

**LA PLACE DES ARTS MAINTIENT SA POLITIQUE DE GESTION RESPONSABLE
DANS LE CONFLIT QUI L'OPPOSE AU SYNDICAT.**

PdA : une politique de gestion responsable

Depuis plus de 30 ans, la Place des Arts est reconnue comme une institution culturelle de premier plan au Québec. À titre de société publique, administrée à même les deniers publics, la PdA a toujours adopté des modèles de gestion souples, démocratiques et transparents. De plus, la réalité d'aujourd'hui oblige la PdA à rationaliser ses dépenses afin de maintenir sa position de leader dans un marché de plus en plus compétitif.

IATSE : une politique de sabotage

Le népotisme et les modes de fonctionnement imposés par la section locale 56 de l'Alliance internationale des employés de scène et de théâtre (IATSE) vont à l'encontre de la politique de gestion responsable de la PdA.

Le 22 juin 1999, soit la veille du montage des scènes prévues pour le Festival International de Jazz de Montréal, les techniciens de scène membres de l'IATSE cessaient d'offrir leurs services à la Place des Arts. Du début du conflit jusqu'au mois de novembre 1999, les quelques cadres de la Place des Arts ont donc dû prendre la relève des « grévistes ». Cela aura permis de constater que les planchers d'emploi et les cloisonnements imposés par le syndicat entre les diverses fonctions techniques constituaient la principale cause des coûts d'exploitation plus élevés auxquels doit faire face la PdA par rapport à la concurrence.

À la lumière de ces faits, le conseil d'administration de la Place des Arts, fort de plusieurs opinions juridiques confirmant la légalité du geste, a pris la décision, le 8 novembre 1999, de ne plus offrir les services de techniciens de scène aux producteurs clients de la PdA. Ceux-ci ont donc désormais l'entière liberté d'embaucher les techniciens de leur choix, y compris, bien entendu, les membres de l'IATSE. Il est important de souligner que ces derniers peuvent s'accommoder fort longtemps de la situation actuelle puisqu'ils détiennent le monopole de l'embauche chez d'autres employeurs,

notamment le Centre Molson, le Théâtre du Nouveau Monde et le parc des Îles. Tandis qu'ils usent de ce monopole pour continuer de travailler malgré la « grève », ils prétendent vouloir fermer la Place des Arts – ce qui priverait de leur emploi les 200 travailleurs syndiqués de la PdA qui, eux, ne travaillent pas ailleurs.

La Cour supérieure du Québec a déjà dit non à l'IATSE

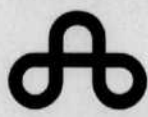
La section locale 56 tente depuis plusieurs mois d'obtenir une injonction visant à paralyser les activités normales de la Place des Arts. À deux reprises, la Cour supérieure a rejeté les requêtes du syndicat en ce sens. Elle doit rendre jugement au cours des prochains mois sur la question de fond, soit celle de savoir si la Place des Arts est tenue à perpétuité d'offrir les services de techniciens de scène à ses locataires. La Place des Arts est d'avis qu'aucune loi n'interdit à un employeur de mettre fin, en tout ou en partie, à ses activités pour des raisons légitimes.

La Place des Arts a par ailleurs porté en appel devant la Cour supérieure la décision du Tribunal du travail qui l'avait déclarée coupable d'une infraction aux dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail, étant d'avis que cette décision n'était fondée ni en fait ni en droit. Ce jugement du Tribunal du travail est donc pour l'instant sans aucun effet.

La PdA maintiendra sa position face à l'IATSE

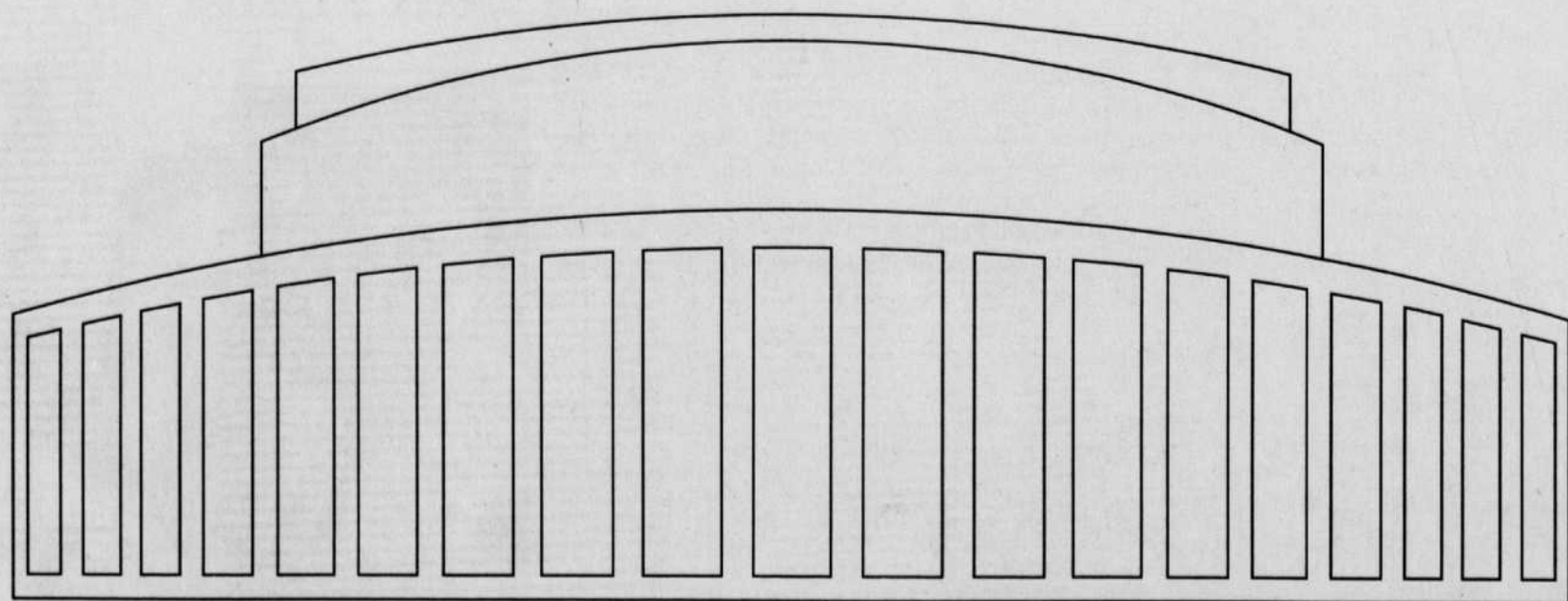
L'issue de cette bataille juridique est déterminante pour l'avenir de la Place des Arts, et plus encore pour les grandes institutions culturelles qui y logent, notamment l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Opéra de Montréal, les Grands Ballets Canadiens de Montréal et la Compagnie Jean Duceppe. L'administration de la Place des Arts maintiendra donc sa position face à l'IATSE et poursuivra sa politique de gestion responsable afin d'éviter que ces institutions ne deviennent des otages de l'IATSE.

La direction de la Place des Arts



Place des Arts

Québec ::



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ANALYSE

Le «pion» Stockwell Day pourrait venir modifier l'échiquier politique canadien

Stockwell Day ou Preston Manning, bonnet blanc, blanc bonnet? Pas sûr. L'élection de l'ex-trésorier albertain à la tête de l'Alliance canadienne, le scénario considéré comme le plus plausible, risque de modifier l'échiquier politique canadien.

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

C'est ce soir que la nouvelle Alliance canadienne couronnera son premier leader, alors que les résultats du deuxième et dernier tour de scrutin seront dévoilés à Toronto. Que le vainqueur soit Stockwell Day, parti avec une longueur d'avance, ou Preston Manning, les orientations fondamentales de l'Alliance canadienne ne changeront vraisemblablement pas, mais l'échiquier politique canadien, lui, pourrait en être bouleversé. Et la date des prochaines élections fédérales, en dépendre.

L'élection de Stockwell Day à la tête de l'Alliance est considérée comme le scénario le plus plausible. Lui qui a remporté 44 % des voix exprimées lors du premier tour de scrutin contre 36 % pour Preston Manning jouit d'une avance, considérée comme infranchissable, de 10 000 voix. Preston Manning s'est donné comme mandat de faire «sortir le vote», c'est-à-dire convaincre les quelque 100 000 membres de l'Alliance canadienne qui n'ont pas voté lors du premier tour — et parmi lesquels, croit-il, se trouve une majorité de sympathisants à sa cause — de se prévaloir de leur droit de vote cette fois-ci. Défi difficile à relever en plein mois de juillet...

Le couronnement de Stockwell Day pourrait modifier la donne considérablement. Joli nouveau visage (des sondages informels auprès de la communauté gaie sur Internet ont décerné le titre de sex-symbol à l'ex-trésorier de l'Alberta), tégénique, jeune (49 ans), sportif, maîtrisant le français et avec le sens de la formule, Stock Day, comme on l'appelle, séduit. Il pourrait représenter une solution de remplacement intéressante à un Jean Chrétien de 66 ans. Même au Québec, il a obtenu 2000 des 3000 votes au premier tour, selon son organisateur Gérard Latulippe. Les libéraux craignent d'ailleurs son élection: Preston Manning est un élément connu qu'ils ont battu à deux reprises en 1993 et en 1997, tandis que Day n'a pas encore montré de quoi il était capable.

Ce n'est pas pour rien que le Parti libéral a commencé à faire circuler des documents suggérant des façons de discréditer l'ex-trésorier albertain, notamment en attaquant son conservatisme social. L'arri-



Stockwell Day

REUTERS

rière de Day à la tête de l'Alliance canadienne pourrait donc relancer le débat sur le leadership de Jean Chrétien en incitant les partisans du ministre des Finances, Paul Martin, qui se tiennent tranquilles depuis le pseudo-putsch manqué de mars dernier, à revenir à la charge.

Day pourrait aussi réussir là où Preston Manning a déjà échoué deux fois: faire une percée en Ontario. L'Ontario sera le champ de bataille le plus chaud lors des prochaines élections. Les libéraux y détiennent 101 des 103 sièges et l'Alliance doit parvenir à y faire des gains si elle veut les déloger du pouvoir ou à tout le moins leur enlever leur majorité absolue au Parle-

ment. Preston Manning n'a réussi à faire élire qu'un seul député en 1993. Day, lui, est le candidat à la direction qui a reçu le plus de votes en Ontario lors du premier tour de scrutin, devant de 4000 voix son rival Manning et même de 1000 voix l'éminente grise conservatrice Tom Long, pourtant considéré comme le candidat ontarien. Il a aussi obtenu l'appui du «Blue Committee», un regroupement de conservateurs influents d'Ontario ayant des contacts privilégiés avec Bay Street. Le comité comprend notamment Peter White, le bras droit multimillionnaire de Conrad Black et ancien conseiller de Brian Mulroney.

L'élection de Stock Day pourrait aussi relancer un autre débat, celui de l'alliance des deux partis de droite, l'Alliance canadienne et le Parti progressiste-conservateur de Joe Clark. Jusqu'à présent, M. Clark a toujours refusé de s'allier avec ce qu'il appelle encore le Parti réformiste. Mais il a perdu son seul député ontarien cette semaine, qui a donné son appui à Stockwell Day, tout comme celui de deux sénateurs, Gerry St-Germain, qui siègera désormais comme indépendant, et William Kelly, qui prend sa retraite ce mois-ci. Tous les trois ont indiqué que M. Day serait le mieux placé pour entreprendre des discussions d'alliance avec Joe Clark.

Accusations

Par ailleurs, la course au leadership qui s'achève ce soir finit bien mal sur fond d'accusation d'intimidation. Une lettre que Ted Morton, un sympathisant de Day, avait envoyée à un député allié de Manning a été rendue publique jeudi. La lettre invite le député à penser à son «avenir politique personnel» avant de discréditer publiquement Stockwell Day à cause de son conservatisme social jugé trop extrême. «Les positions de Stock sur cet ensemble de questions [avortement, droits des homosexuels et des autochtones, etc.] sont virtuellement identiques aux tiennes. En démonisant Stock, tu démontes le parti», écrit M. Morton.

Il est vrai que le clan Manning, Preston en tête, a tout fait pour reprocher à Stockwell Day son radicalisme sur les questions du droit à l'avortement, des droits des homosexuels et des autochtones. Pourtant, les deux hommes partagent à peu près les mêmes positions. L'élection de l'un ou de l'autre ne changera pas vraiment les idées véhiculées par l'Alliance canadienne.

Ainsi, le clan Manning reproche à Day d'avoir appuyé en 1995 une résolution qui demandait de mettre un terme au financement public des avortements en Alberta. Mais dans sa réponse au discours du Trône cet automne, M. Manning ne disait-il pas que le gouvernement devrait remettre à l'ordre du jour «les droits du fœtus»? Les pro-Manning reprochent à Day d'avoir critiqué le financement d'une ex-

position sur l'histoire d'une communauté gaie sous prétexte que cela revenait à «légitimer un choix de mode de vie qui ne mérite pas ce genre d'attention». Mais Manning et son parti n'ont-ils pas vertement critiqué le projet de loi C-23 qui accorde des droits égaux aux gays et lesbiennes? On reproche enfin à Day d'avoir dit que les autochtones ne devraient pas obtenir de traitement de faveur. Mais n'est-ce pas le parti de Preston Manning qui a paralysé les travaux de la Chambre des communes pendant deux jours pour tenter de contrer le traité niska'a?

Il faudra voir comment l'Alliance gèrera cette acrimonie une fois son chef choisi ce soir. Stockwell Day a ouvert grands les bras à Manning, disant que, s'il était élu, ce dernier pourrait occuper virtuellement n'importe quel poste à l'Alliance. Tous les candidats au leadership, tant Tom Long, défait au premier tour, que Preston Manning et Stockwell Day, ont indiqué qu'ils se présenteraient à l'élection quoi qu'il leur arrive. Promesses en l'air, que tout cela?

Si la méfiance devait persister, il pourrait être dans l'intérêt de Jean Chrétien de déclencher des élections plus tard au lieu de cet automne pour laisser pourrir le climat à l'Alliance. Arme à double tranchant, car Stockwell Day pourrait aussi profiter de ce répit pour se familiariser avec la politique fédérale et capitaliser sur ses qualités de nouveau venu.



Preston Manning prenait part, hier, au défilé d'ouverture du Stampede de Calgary.

Participez aux

Choix du public SAQ

Votez pour les commerces
qui ont le plus de gueule...
et gagnez l'Europe!

Tirage de deux billets d'avion Air Canada pour la destination européenne de votre choix, 2000\$ en argent de poche et 2000\$ en chèques-cadeaux à dépenser dans les commerces en nomination.

Prenez votre bulletin de vote et les règlements du concours à l'une des succursales SAQ de Montréal, à la maison de la culture ou au bureau Accès Montréal près de chez vous, ou encore votez en ligne sur le site Internet www.commercedesignmontreal.qc.ca

Vous avez jusqu'au 5 août pour voter. Faites vite, l'été, c'est vite passé!



Cet été,
**faites-vous une tête
sur le design!**



Ville de Montréal



SAQ

CommerceDesignMontréal

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA - SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC - HYDRO-QUÉBEC - MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DU QUÉBEC - AIR CANADA - (MUSIQUE)PLUS - SOCIÉTÉ DES DESIGNERS D'INTÉRIEUR DU QUÉBEC - ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL - TOURISME MONTRÉAL - CITÉ ROCK DÉTENTE - LA PRESSE - THE GAZETTE

CE SOIR

10 000 000 \$

Ça change pas

le monde,

sauf que...

LOTTO

649



loto-quebec

18 ans +

• LES ACTUALITÉS •

« Nous étions préparés à mourir »

Dix ans après la crise d'Oka, le souvenir des armes et des hommes masqués s'est à peine estompé

En 1990, il y a eu la guerre du Golfe. Il y a eu Meech. Et il y a eu la crise d'Oka. Cette guérilla de 78 jours entre des Amérindiens de la nation mohawk et les autorités provinciales et fédérales a marqué au fer rouge les Premières Nations du pays. Dix ans plus tard, le souvenir des armes et des hommes masqués s'est à peine estompé.

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

À l'aube du 11 juillet 1990, trois Groupes d'intervention (G.I.) et des membres de l'Unité d'urgence de la Sûreté du Québec (SQ) attendaient dans la pinède d'Oka qu'on leur donne le signal de passer à l'attaque. Pendant la nuit, les membres de l'Opération Doré 904 avaient roulé en secret vers le village. En tenue de combat, portant gilet pare-balles et maquillage de camouflage, les policiers sentaient le danger, anticipaient l'affrontement. Le caporal Marcel Lemay était du lot. À quelques mètres d'eux, des hommes, des femmes et des enfants de Kanesatake gardaient la barricade dressée depuis le 9 mars sur le chemin du Mille, une petite route de terre battue. Là-bas, personne ne se doutait qu'au cours de la journée leurs revendications territoriales allaient devenir une cause, celle de toutes les Premières Nations.

La mission était somme toute assez claire: entrer sur le terrain

L'été indien



1 9 9 0

pour «disperser les manifestants et arrêter les récalcitrants», note le coroner Guy Gilbert dans son rapport sur la mort du caporal Lemay déposé le 21 juillet 1995. Sur place cependant, les morceaux du casse-tête ne s'emboîtaient pas. Le plan d'opération, vieux de deux mois, était mal adapté à la situation. Mais le cœur du problème est que certains Mohawks étaient armés jusqu'aux dents et les policiers ignoraient combien ils étaient. Quelques journalistes avaient éga-

lement réussi à pénétrer dans la forêt. Dès 5h45, des autochtones avaient tiré des coups de feu.

«L'occupation de la pinède qui, depuis une simple présence au début, était devenue, le 11 juillet, une véritable forteresse», fait remarquer le coroner Gilbert. Postes de garde, tranchées, murets de sacs de sable, buttes et billes empilées, tout était prêt pour affronter un éventuel agresseur. Les Mohawks détenaient également des radios portables et ils pouvaient intercepter les conversations sur ondes courtes de la SQ. L'enquête démontrera par ailleurs qu'une soixantaine de personnes se trouvaient dans la pinède le matin de la fusillade, dont une douzaine d'enfants, six guerriers armés et en tenue de camouflage, de même que six civils portant des armes de chasse et six autres équipés d'armes «beaucoup plus sophistiquées».

Stratégie révisée

En voyant cette imposante résistance, les responsables de l'opération ont révisé leur stratégie. Au départ, l'Unité d'urgence devait donner des avertissements au porte-voix et entrer dans la pinède pour maîtriser les Mohawks. Pourtant, à 7h45, l'Unité d'urgence n'avait pas bougé, même si les manifestants avaient clairement indiqué qu'ils ne déposeraient pas les armes. Au même moment, le quartier général apprend que les Mohawks de Kahnawake ont pris le pont Mercier et qu'ils menacent de le faire exploser. La SQ en a alors plein les bras et les patrons ordonnent de sonner la charge de la barricade d'Oka. Il est 7h55.

«Nous avons été pris totalement par surprise et c'était très angoissant», raconte la traditionaliste Ellen Gabriel, qui a agi comme porte-parole des Warriors durant tout l'été. «Nous étions allés voir les agents de la SQ du poste Saint-Eustache quelques jours auparavant pour leur demander s'il y aurait une intervention, et on nous avait répondu que ce ne serait pas le cas, se souvient-elle. Pourtant, ce matin-là, nous avons vu des hommes armés avancer sur



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le 14 août, 2500 soldats débarquent à Saint-Benoît et à Blainville (près d'Oka), de même qu'à Saint-Rémi et Farnham (près de la réserve de Kahnawake). Dès lors, les policiers provinciaux ne joueront plus qu'un rôle effacé.

nous; ils avaient le visage maquillé et leurs mains tremblaient.»

À l'aide de gaz lacrymogènes, les policiers font tout d'abord reculer les manifestants. Ils commencent leur avancée vers 8h47. Quelques minutes plus tard, les premiers coups de feu sifflent et le caporal Marcel Lemay s'effondre, atteint mortellement sous l'aisselle gauche par un franc-tireur. Pendant 20 secondes, la fusillade se poursuit. Une centaine de balles sont échangées, la plupart des coups tirés à hauteur d'homme. Les membres de la SQ reçoivent immédiatement l'ordre de battre en retraite. Encore aujourd'hui, policiers et Mohawks se demandent par quel miracle cette pétaarde n'a pas fini en hécatombe.

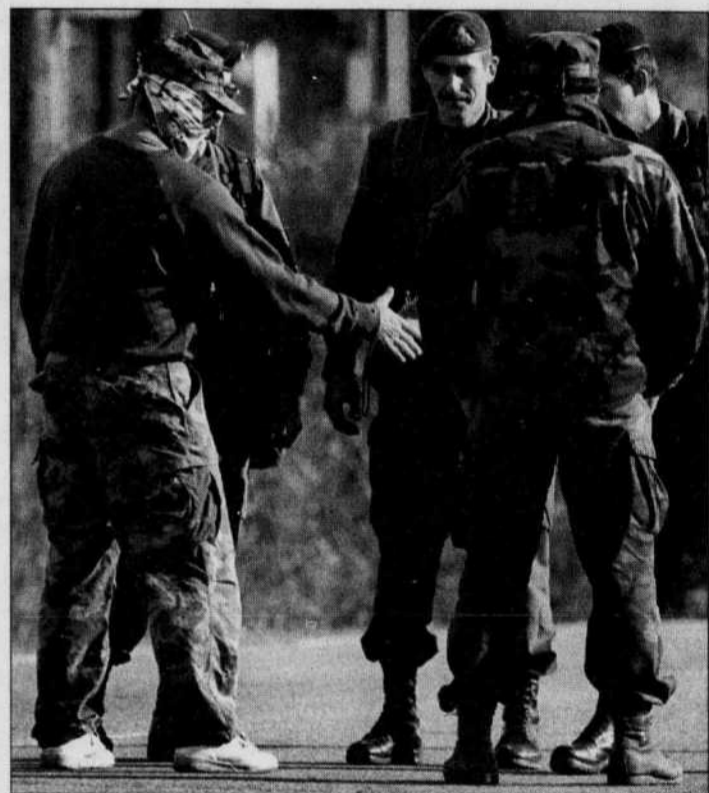
Après la fusillade, la SQ encercle les Mohawks, s'installe alors un siège qui durera 78 jours. Un siège pour les insurgés, mais également pour le reste de la population de la municipalité et de la paroisse d'Oka, car le secteur sera bouclé durant tout ce temps. N'entrera ni ne sortira pas qui veut au cœur de la crise. Des pourparlers débutent dans les jours qui suivent l'attaque de la pinède. Hommes masqués et émissaires gouvernementaux circulent de façon chaotique. Les négociations sont rompues le 21 juillet.

Le dialogue reprend

Il faudra attendre l'intervention du premier ministre conservateur Brian Mulroney le 8 août pour que le dialogue reprenne. Celui-ci nomme le juge Alan B. Gold comme médiateur et le charge d'obtenir un accord écrit garantissant la réouverture des négociations. Au même moment, le premier ministre offre les services de l'armée au premier ministre du Québec, Robert Bourassa. Le juge Gold met quelques jours pour obtenir un accord et, le 12 août, les ministres fédéral et provincial responsables de la question autochtone, Tom Siddon et John Ciaccia, traversent les barricades pour signer le document. Fortement médiatisée, la signature se fait en présence de Warriors masqués et armés. Ce geste est vu comme une humiliation par les deux gouvernements.

Le 14 août, 2500 soldats débarquent à Saint-Benoît et à Blainville (près d'Oka) de même qu'à Saint-Rémi et Farnham (près de la réserve de Kahnawake). Dès lors, les policiers provinciaux ne joueront plus qu'un rôle effacé, puisque des militaires casqués et armés les relèvent aux barricades trois jours plus tard.

Entre-temps, les négociations se poursuivent. Le 29 août, l'armée obtient la reddition des Mohawks de Kahnawake, qui commencent à démanteler leurs barricades bloquant le pont Mercier. Ce geste est accueilli avec découragement à Kanesatake, mais le siège se poursuit. Le 1^{er} septembre, l'armée démolit les barricades de Kanesatake. Une cinquantaine de Warriors se réfugient alors dans un centre de désintoxication. Symboliquement, les autochtones tiennent le coup encore plus de trois semaines dans leur retranchement avant de dépo-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ser les armes en début de soirée le 26 septembre dans la plus grande confusion. Malgré un accord de reddition, négocié avec les responsables militaires, la cinquantaine de Mohawks confinés sortent et se dispersent dans les champs et sur la route 344 avant d'être repris. Le Québec pousse un soupir de soulagement. Malgré des bagarres et des arrestations violentes, le conflit prend fin sur une note pacifique.

«Quand nous étions à Kanesatake, nous étions préparés à mourir. Ce n'est pas si difficile de mourir. La partie la plus difficile est de vivre ici [Canada], témoignait Paul Smith, un des Warriors qui a participé à la crise, lors d'un discours prononcé à Vancouver en décembre 1991. Nous avons continué à nous retrancher très inconfortablement. C'était très difficile. Ils [les policiers de la SQ] essayaient continuellement de nous pousser à bout de nerf pour que d'autres accrochages dégénèrent.



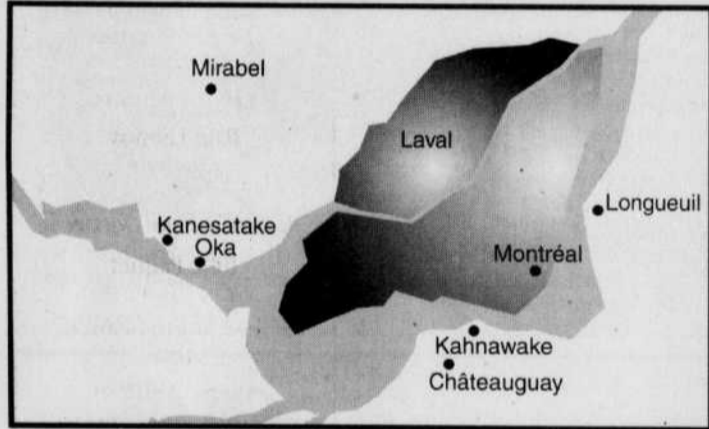
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Après la fusillade, la SQ encercle les Mohawks. S'installe alors un siège qui durera 78 jours.

Le bilan de la crise d'Oka

À compter d'aujourd'hui, et jusqu'à mercredi, *Le Devoir* tracera le bilan de la crise d'Oka:

- entretiens réalisés avec le coroner Guy Gilbert, l'ex-ministre John Ciaccia et Ellen Gabriel;
- l'enseignement de l'histoire amérindienne au Québec;
- la crise vue de Châteauguay;
- l'avenir de Kanesatake.



PROFITEZ DE NOTRE GRANDE VENTE!

Pour hommes
Habits italiens à partir de **299\$**

doice
anna

doice
uomo

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
277-7558

• LES ACTUALITÉS •

Agrandissement du Métro Chèvrefils

Les opposants manifestent ce matin devant les grues de démolition

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Fort d'une requête en Cour supérieure, les opposants à l'agrandissement du Métro Chèvrefils manifesteront devant les grues de démolition ce matin, dès 7h, alors qu'il est prévu que celles-ci commencent leur besogne. Les citoyens en ont notamment contre le fait que la Ville ait octroyé un permis de travaux avant même que le processus de consultation mené auprès des riverains ne soit terminé.

Les citoyens qui s'opposent à la démolition de cinq bâtiments — dont certains centenaires —, aux modifications apportées à la ruelle adjacente et à l'agrandissement de l'épicerie de la rue Laurier ont été entendus en Cour supérieure jeudi matin. Ils ont déposé une requête en annulation du règlement de la Ville de Montréal autorisant le projet.

À la suite de cette première audience, la cour a exigé, avec l'accord des propriétaires du Métro Chèvrefils, que ces derniers ne procèdent à aucune construction avant le 1^{er} août. Le magistrat a cependant refusé d'émettre une injonction leur interdisant d'aller de l'avant avec la démolition. La cause sera entendue le 18 juillet.

«S'il commence la démolition demain [ce matin], nous considérerons ce geste comme de la pure provocation», a indiqué Martin Des Rochers, un membre de l'Association des citoyens du Plateau Mont-Royal.

Potentiellement, ils pourraient être environ 200 à manifester ce matin devant l'épicerie. «On n'arrive pas à se faire entendre malgré les 910 lettres de protestation envoyées au propriétaire du Métro Chèvrefils et une pétition contenant à ce jour 1500 signatures», a déploré M. Des Rochers.

De nombreux résidents du quartier — 100 indivi-

us sur un total de 143 s'étaient opposés à ce que le commerce s'étende à la suite de la période d'affichage — s'opposent au projet, notamment parce qu'il contredit le plan d'urbanisme, possède des vices de forme et aurait dû passer dans la moulINETTE de la consultation du conseil de quartier.

Agissements de la Ville

En outre, les agissements de la Ville dans ce dossier sont «étranges» et somme toute «un peu bidon», estime M. Des Rochers. Les opposants prétendent que le Métro Chèvrefils aurait reçu le feu vert de la Ville pour aller de l'avant avec les modifications du tracé de la ruelle avant même que celle-ci n'ait terminé son processus de consultation.

Des lettres ont été envoyées aux riverains pour qu'ils acceptent ou refusent de céder une partie de la ruelle afin qu'elle soit contournée vers la rue Brébeuf, plutôt que d'aboutir dans la rue Laurier comme elle le fait actuellement. «On s'est rendu compte que le permis a été octroyé avant même que la Ville ait reçu les réponses des riverains», a vivement critiqué M. Des Rochers.

Le président du comité exécutif, Jean Fortier, n'a voulu ni confirmer ni infirmer l'accusation, se contentant de dire que le litige porte précisément sur ce sujet. «S'il y a une faute de la Ville, on la réparera», a-t-il tout de même avancé.

Il a réitéré que l'agrandissement prévu était «un beau projet». «Ce sont des épiciers du coin qui grandissent dans le respect de la trame urbaine.» Et les bâtiments centenaires? «Ils seront remplacés par des bâtiments au moins d'aussi bonne qualité. Ecoutez, ce ne sont pas des cottages d'Outremont! L'ensemble des avantages pour les citoyens dépassent les inconvénients», a-t-il conclu.

Photo utilisée sans autorisation

Myriam Bédard s'entend avec Wrigley

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

La championne olympique de biathlon Myriam Bédard s'est entendue hors cour avec la manufacturière de gomme à mâcher Wrigley et la firme de publicité BBDO Canada, qui s'étaient permis de modifier sa photographie par ordinateur et de l'utiliser sans son autorisation pour une campagne publicitaire.

Le montant du règlement n'a pas été précisé, la plus grande confidentialité des deux parties faisant partie intégrante de l'entente.

Dans un bref communiqué, BBDO et Wrigley «s'excusent de tout inconvenient ou dommage qui a pu être causé à Mme Bédard».

Myriam Bédard avait déposé sa poursuite de 725 000 \$ en janvier dernier, indignée par la campagne publicitaire pour la gomme Spearmint. Faite d'affiches dans les transports publics de Montréal, Québec, Chicoutimi, Trois-Rivières et Drummondville, la campagne avait fait usage d'une photographie d'archives montrant Myriam Bédard (ou ce qui en restait après manipulation infographique de la photo) en pleine action aux Jeux olympiques de Nagano en 1998. Disparues, ses boucles blondes qui émergeaient de sa tunique; effacées, les marques de commerce sur ses vêtements et son équipement; noircies, ses lunettes. Selon l'athlète, ces altérations lui donnaient une allure masculine.

En entretien téléphonique hier,

Myriam Bédard a répété à quel point cette allure androgyne l'avait heurtée. «Il y a quinze ans, une femme qui faisait du sport était vue comme un homme et j'ai toujours voulu combattre ce stéréotype en me souciant d'afficher une image toute en féminité.»

Myriam Bédard se dit maintenant très satisfaite de l'entente obtenue. «L'important pour moi était de conclure l'affaire le plus rapidement possible. Il n'est jamais bon pour la concentration d'une athlète d'être au cœur de démêlés judiciaires», explique celle qui s'est convertie au patinage de vitesse.

Myriam Bédard s'est aussi montrée très reconnaissante hier envers l'avocat Dick Pound, vice-président du Comité international olympique, qui a servi de médiateur dans cette affaire.

Toute cette histoire derrière elle, Myriam Bédard, qui versera l'argent à la Fondation pour les maladies infantiles, pourra désormais se concentrer sur son entraînement. Insatisfaite de ses récents chronos, elle n'est cependant plus certaine de mettre le cap sur les Jeux de 2002.

Wrigley et BBDO Canada, quant à elles, sont toujours sous le coup d'une poursuite de 3500 \$ de la Presse canadienne pour violation du droit d'auteur.

Dans une histoire semblable, la comédienne Linda Malo avait obtenu en cour, en janvier dernier, 30 000 \$ après que le fabricant de lunettes Antoine Laoun eut utilisé sa photo à des fins publicitaires sans son autorisation.

LES SAISONS LITTÉRAIRES

448 pages — 9,40 \$

Revue de création littéraire

semestre printemps/
été 2000

18

ESSAIS

Marc-Aimé Guérin
L'éditeur et ses auteurs
Yvon Boucher
L'exigence de la souffrance
La loge du lecteur
Mauvais sang, bonne enfance
Bruno Lalonde
Les plaisirs du plagiât
Réginald Hamel
Charles Gill
poète en peinture et
peintre en poésie
Georges Robert
Un beau matin
Jean Pellerin
Divinité du Gange

FICTIONS

Soraya-Lynda Lakhdari
Trois petites muses et un
grimoire
Marc Desjardins
Aller simple
Benoit Gratton
Fade et uniforme
Une bonne journée
Sens unique
Franky
F.B.
Jean Grignon
Mémoire vive
Dominique Lavallée
La course folle des
spermatozoïdes
Les bas tirés
Papa faire-le-cheval
Le bon apôtre
Marcel Séguin
Le généoscope
Jean Côté
Lumière fatale
Paul Lannoy
Lucarne
Noir Corbeau
Retour à Noir Corbeau
Julie Paquet
Dors bien Ève
Isabelle Morin-Beaudoin
Amy
Michel Perdril
À gauche et puis tout droit
Les mecs... Les mecs...
Tant va la cruche
Monique Noël-Gaudreault
Maxime
Berlin
Perruches
Jean-Yves Dupuis
Haines
Loïn!
Aliza Birnbaum
Les saltimbanques
Regard noir
Copiexpress
Roulette russe
Accusé de réception
Diane Robitaille
Passage
Les clés
Gros matou
Un mot d'encouragement
Sophie Jacmin
Belle
Anne Peyrouse
Plus loin que le regard,
trop tard pour arrêter

POÉSIES

Pierre Rousseau
Sept poèmes
France Bonneau
L'âge de dire et autres
poèmes
Carole Hüynh Guay
Traces-mémoires
William Le Blanc-Cyr
La maison de la solitude
Éric Roger
Le chemin de notre
délinquance
Tu couches avec la nuit
Liquide sa naissance
Benoit Gratton
Mon amant et autres
poèmes
Michel-Wilbrod Bujold
La révolte des co-loc-à-terre
Marie Vigneault
Docteur de l'amour

Lisez-vous
les uns les autres.

GUÉRIN

4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Internet
http://www.guerin-editeur.qc.ca
Courriel
francel@guerin-editeur.qc.ca

BONNES VACANCES !



Jusqu'au 16 juillet, envollez-vous vers la SAQ.

Obtenez 10 % de rabais
à l'achat de 100 \$ ou plus.

Profitez-en, ça passe toujours trop vite.

Le plaisir de donner



Le plaisir de recevoir

www.saq.com

Titulaires de permis, comptoirs de vins en vrac et SAQ Dépôt exclus.
Cette promotion est applicable sur tous les achats à l'exception
des chèques-cadeaux SAQ. Achats non cumulatifs. 18 ans et plus.

La modération a bien meilleur goût. Red Bull

• LES ACTUALITÉS •

Treizième Conférence internationale sur le sida

Pauvres et riches ont intérêt à s'entraider

C'est demain, à Durban, en Afrique du Sud, que commence la treizième Conférence internationale sur le sida. C'est la première fois que cette conférence a lieu dans un pays touché de plein fouet par le fléau. Les derniers chiffres à ce sujet sont alarmants. Malgré tout, certaines stratégies d'action se dessinent, notamment le partenariat.

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

L'expansion galopante du sida dans le monde commande de nouvelles stratégies d'action. Les pays les plus touchés ne pourront pas gérer la crise seuls. Ils ont besoin de nous, comme nous avons besoin d'eux. Pourquoi alors ne pas mettre nos forces ensemble?

C'est ce qu'affirme depuis deux ans déjà le Réseau juridique cana-

dien VIH/sida, lequel s'est jumelé à un organisme sud-africain, Aids Law Project. C'est un des premiers organismes du genre à mettre sur pied un tel partenariat à l'échelle internationale. Jusqu'ici, l'expérience semble concluante.

«On parle souvent des différences, mais beaucoup de luttes sont communes», affirmait, lors d'un entretien téléphonique de Durban, Ralph Jurgens, le directeur général du Réseau juridique canadien

VIH/sida. Soulignons d'abord les différences, à savoir les chiffres. Selon les dernières données, dans les pays les plus touchés, notamment en Afrique, près de 20 % de la population vit avec le VIH/sida. Et si la tendance se maintient, plus de deux tiers des jeunes qui ont 15 ans aujourd'hui mourront du sida. Au Canada, les chiffres sont bien moins élevés. Entre 45 000 et 60 000 personnes sont touchées, ce qui correspond à moins de deux personnes sur 1000, contre deux sur 100 en Afrique.

Mais au delà des chiffres, les similitudes sont nombreuses. Entre autres, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, ce sont avant tout les personnes les plus vulnérables qui sont touchées, donc les plus vulnérables qu'il faut

atteindre. «Ce ne sont pas les mêmes, mais c'est toujours une question de vulnérabilité.» Ainsi, au Canada, la population autochtone est cinq fois plus touchée par le VIH/sida que le reste des Canadiens. Les prisonniers sont dix fois plus touchés, et les consommateurs de drogues par intraveineuse, 200 fois, expliquait M. Jurgens. De la même manière, en Afrique du Sud, les personnes les plus vulnérables sont les femmes. «Les jeunes femmes de 16 à 20 ans sont 20 fois plus infectées que les autres», poursuivait-il.

Dans les deux pays, il faut donc travailler à rendre les traitements accessibles pour ces populations vulnérables. Et, de nouveau, les obstacles sont les mêmes. «Ici [en Afrique du Sud], il n'y a pas d'accès, sauf pour les personnes qui ont des as-

surances privées. Et au Canada, s'il est plus facile [d'avoir accès au traitement], des études montrent que les personnes qui s'injectent des drogues, ainsi que les autochtones, ont moins facilement accès au traitement.»

Par une série de rencontres informelles, les deux organismes ont pu mettre en commun leurs stratégies d'action, notamment en matière d'activités de sensibilisation. Si l'Afrique du Sud peut apprendre de l'expérience canadienne, l'inverse est aussi vrai. «Nous aussi on peut apprendre beaucoup d'eux», affirmait M. Jurgens.

Car si le Canada est moins touché par le fléau, le pays est loin d'être un modèle en matière de lutte contre le virus. Il y a dix ans, quelque 30 000 personnes étaient touchées, et le pays accordait envi-

ron 42 millions de dollars à la lutte contre le sida. Aujourd'hui, alors que les chiffres ont presque doublé, la somme demeure inchangée. «Même chez nous, il faut accroître les efforts. Le financement pour la lutte contre le sida est insuffisant», poursuivait M. Jurgens.

Outre l'accès au traitement et le financement, de nombreuses questions seront également soulevées lors de la conférence. Est-ce qu'un vaccin sera bientôt disponible? Comment s'assurer de sa disponibilité? Comment protéger les droits des personnes vivant avec le virus? L'horaire est chargé. Mais selon Ralph Jurgens, il est temps que les choses bougent, et vite. «C'est obscène qu'il y ait tant de [personnes vivant avec le] sida et qu'on en fasse si peu.»

L'Afrique est ravagée par le sida

EMMANUEL
DE SOLÈRE
LE DEVOIR

L'Afrique, le continent le plus touché par le sida, accueille pour la première fois une conférence internationale sur cette maladie. À partir de dimanche, 12 000 personnes participeront ainsi à Durban, en Afrique du Sud, à cette 13^e réunion.

En mars dernier, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, révélait que «le sida avait causé davantage de victimes en Afrique lors de l'année écoulée que toutes les guerres du continent réunies». Le secrétaire général citait le cas du Botswana, «où un enfant né aujourd'hui a une espérance de vie de 41 ans, alors que sans le sida, il pourrait espérer vivre jusqu'à 70 ans».

D'après des chiffres de l'ONU, «plus de 25 millions de personnes» seraient actuellement infectées par le virus du sida en Afrique. Il y aurait ainsi 16 pays africains dans lesquels plus de un adulte sur dix serait touché par la maladie.

On observe cependant des différences selon les régions. Un récent rapport des Nations unies révèle ainsi que la plupart des personnes infectées vivent en Afrique subsaharienne. Dans sept pays d'Afrique australe, 20 % des adultes sont touchés par le virus. Dans cette partie de l'Afrique, le pays avec le taux le plus élevé est le Botswana, où 36 % des adultes sont infectés.

Les taux d'infection en Afrique du Nord et de l'Ouest (3 % en moyenne) contrastent avec ce chiffre. Les experts attribuent ces différences aux structures sociales existantes, aux coutumes traditionnelles et aux infrastructures de santé relativement développées de ces pays.

L'Afrique de l'Est, qui avait autrefois le taux d'infection le plus élevé du continent, a connu un ralentissement du taux d'infection. D'après le rapport de l'ONU sur le sida, des programmes pédagogiques ont permis de faire baisser rapidement le taux d'infection, comme en Ouganda, qui a bénéficié du soutien d'organisations religieuses et communautaires.

Avec 4,2 millions de personnes infectées et 60 000 enfants qui naissent séropositifs chaque année, l'Afrique du Sud demeure de son côté dans une situation critique. D'après le dernier rapport de l'ONU sur le sida, «au moins un adulte sur cinq» vit avec le VIH en Afrique du Sud.

Eric Goemaere, médecin et chef de mission pour Médecins sans frontières (MSF) en Afrique du Sud, insiste sur le caractère tabou de la maladie: «Parmi ces personnes, pas une sur 100 ne connaît sa séropositivité», explique-t-il avant de préciser: «Les gens n'ont pas de perspective de recevoir une aide thérapeutique le jour où ils sont diagnostiqués, alors ils ne voient aucun avantage à se faire tester.»

En Afrique du Sud, le phénomène ne touche pas également les Blancs et les Noirs, comme l'explique le chef de mission de MSF: «Dans certains townships, plus de 20 % des femmes en consultations prénatales sont infectées, alors que dans les quartiers blancs, ce taux est de moins de 1 %. Ces écarts sont liés à une différence d'éducation et donc de compréhension de la maladie, et aussi à une différence de statut économique: si vous en avez les moyens, vous avez une assurance santé et un traitement plus approprié.»

Pour les experts, la mutabilité du virus rend improbable la mise au point d'un vaccin avant 2008. Eric Goemaere se veut lui aussi prudent sur la question: «On n'aura sans doute rien d'utilisable avant huit ou neuf ans. D'ici là, il faut aider les gens à entrer dans la réalité de la maladie.»

Financement à l'achat **5,8%** [†] Durée limitée.

L'Acura 1.6EL Édition Spéciale Caractéristiques principales : climatiseur, groupe électrique, radio AM/FM avec lecteur de CD, régulateur de vitesse, puissant moteur VTEC, système d'entrée sans clé et tellement plus...

Option 0 \$ comptant disponible. Transport et préparation inclus. 0 \$ dépôt de sécurité pour un temps limité.

L'Acura Integra Édition Spéciale Caractéristiques principales : climatiseur, groupe électrique, radio AM/FM avec lecteur de CD, antenne électrique, becquet arrière, roues en alliage et tellement plus...

Manquez pas les bas taux.

Location de 278 \$/mois*



P.D.S.F. 20 000 \$[†]



P.D.S.F. 22 000 \$[†]

Les Acura 1.6EL Édition Spéciale 2000 et Integra Édition Spéciale 2000



Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

www.acura.ca

*Offre de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour l'Acura 1.6EL (modèle MB454YPB) 2000. Total des paiements de 15 639 \$. Un acompte de 2 295 \$ et un premier versement sont requis; pour l'option 0 \$ comptant, seul le premier versement est requis. Le modèle offert peut différer de l'illustration. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 \$ par kilomètre supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. †Financement à 5,8 % S.A.C. pour les modèles 1.6EL et Integra, à l'exception de la Type R (DC231V). Plusieurs termes offerts. Un acompte pourrait être exigé.

†P.D.S.F. de 20 000 \$ pour la 1.6EL (modèle MB454YPB) 2000 et de 22 000 \$ pour l'Integra (modèle DC434YPB) 2000 neuves. Transport et préparation (350 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les modèles offerts peuvent différer des illustrations. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.

On embellit
les routes
du Québec



ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie, Blainville

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey, Laval

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O., Montréal

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain E., Anjou

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau O., Brossard

• LES ACTUALITÉS •

Marois lance une stratégie pour combattre les MTS

PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, a lancé hier une vaste campagne visant à combattre les maladies transmises sexuellement (MTS).

La stratégie retenue vise à mobiliser les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux autour d'un projet commun de prévention des MTS.

«Je souhaite notamment que soient consolidées les mesures ayant prouvé leur efficacité et que l'on puisse adapter les services aux caractéristiques des populations les plus vulnérables», a expliqué la ministre en annonçant un budget de 1,7 million pour mener à bien son combat au cours des deux prochaines années.

De 1994 à 1998, pas moins de 46 655 cas de MTS (chlamydia, infection gonococcique et syphilis) ont été déclarés au système de surveillance des maladies à déclaration obligatoire du Québec, soit 40 % de toutes les maladies déclarées.

Pour ce qui est des MTS virales, qui n'ont pas été dénombrées, elles seraient encore plus fréquentes et même en forte progression.

Qu'elles soient bactériennes ou virales, ces maladies peuvent causer des complications pouvant aller jusqu'à l'infertilité. Elles favori-

sent aussi la transmission du VIH.

Les MTS frappent plus particulièrement les jeunes de 15 à 19 ans, et les femmes sont plus sujettes que les hommes à présenter des complications pouvant aller jusqu'à l'infertilité.

L'intervention de prévention annoncée par la ministre s'adressera à l'ensemble de la population et présentera des messages adaptés aux différentes clientèles.

Pour améliorer l'accessibilité aux services, le ministère de la Santé a par ailleurs décidé de favoriser une utilisation plus ciblée des tests de détection, de généraliser l'utilisation des technologies les plus performantes, d'intensifier la transmission de renseignements aux partenaires de personnes infectées, d'accentuer l'information destinée aux professionnels de la santé et de renforcer la recherche et l'évaluation.

«Quant aux groupes les plus vulnérables, a noté Mme Marois, il faut viser à développer une attitude d'ouverture et de tolérance, rendre les services plus souples et mieux intégrés et chercher à rejoindre les gens dans leur milieu de vie.»

Les principaux objectifs de la nouvelle stratégie seront d'offrir des services de dépistage du VIH, des hépatites A, B et C et des différentes MTS aux personnes vulnérables, même les plus difficiles à rejoindre, et de rendre les traitements plus accessibles.

Guerre des motards Un autre proche de «Mom» Boucher tombe sous les balles

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

La guerre des motards continue de faire des victimes. Dans la dernière fusillade en lice, Robert «Bob» Savard, le bras droit du chef des Hell's Angels, a été abattu hier matin dans un restaurant de Montréal-Nord.

Peu avant 10h, deux hommes encagoulés ont pénétré le restaurant Egg-stra du boulevard Henri-Bourassa Est. Ils se sont tout de suite dirigés vers une table où étaient assis deux hommes, Robert «Bob» Savard, le bras droit de Maurice «Mom» Boucher, et Normand Descôteaux, un autre membre des Hell's. «Ils sont spécifiquement allés les chercher», a précisé hier Caroline Courteau,

agent au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM).

De quelques coups de feu, les deux hommes masqués ont tué Robert «Bob» Savard, très grièvement blessé Normand Descôteaux et également blessé une serveuse, une jeune femme de 32 ans, qui se trouvait «au mauvais endroit au mauvais moment». Normand Descôteaux a été immédiatement conduit à l'hôpital et son état est jugé très sérieux. La jeune femme, quant à elle, est hors de tout danger. Les deux suspects ont pris la fuite.

Une dizaine de clients et cinq ou six employés se trouvaient dans le restaurant au moment de la fusillade, laquelle a créé une véritable panique. Les témoins

seront aussi traités pour choc nerveux.

Tout porte à croire qu'il s'agit de d'un règlement de comptes, probablement dans le cadre de la guerre des motards. «Oui, il y a des mobiles qui nous laissent le croire», a poursuivi l'agent, notamment une signature qui ne trompe pas: «Ils ont laissé une arme à feu sur les lieux [...]. C'est une signature des motards.»

Selon le commandant André Bouchard, de la section des homicides du SPCUM, les deux hommes allaient régulièrement déjeuner à ce restaurant. Robert «Bob» Savard, 53 ans, de Pointe-aux-Trembles, était connu comme un prêteur usuraire dans l'est de Montréal. Il s'était retrouvé devant les tribunaux en novembre

dernier, accusé d'avoir comploté pour extorquer de l'argent à un Montréalais de 43 ans. L'homme qui, semble-t-il, devait plusieurs dizaines de milliers de dollars à Savard avait été battu, menacé de mort et volé.

Au cours des derniers mois, les incidents du genre se sont multipliés. Au mois d'avril dernier, Maurice «Mom» Boucher, le chef des Nomads, le club élite des Hell's Angels, perdait un autre de ses proches collaborateurs, Normand «Biff» Hamel. Toujours en avril, une autre relation du chef des Nomads, l'ex-syndicaliste André «Dédé» Desjardins, tombait sous les balles d'un tueur dans le stationnement d'un restaurant dans le nord de Montréal.

Avec la Presse canadienne

EN BREF

Hommage à Anne Hébert

(Devoir) — Les Bouquinistes du Saint-Laurent, qui tiennent kiosques sur les quais du Vieux-Port jusqu'au 16 juillet, ont choisi cette année de rendre hommage à Anne Hébert en présentant un spectacle mis en scène par Hélène Pedneault à travers les voix d'Huguette Oigny, de Françoise Faucher et de Sylvie Tremblay. L'entrée est libre et le spectacle sera présenté les samedi 8 et dimanche 9 juillet, à 19h30, sur la grande scène des bouquinistes du Saint-Laurent. Les Contes géants de Lorraine David seront également présentés, à 15h et à 17h samedi et dimanche, toujours au Vieux-Port, et le chansonnier, auteur, compositeur et interprète J. F. Massé sera pour sa part sur place samedi à 13h.

La santé négligée, selon le PLQ

(PC) — L'opposition libérale reproche au gouvernement du Québec de ne pas injecter davantage d'argent en santé, alors qu'il en trouve pour les courses de chevaux. En conférence de presse hier à Montréal, le porte-parole de l'opposition pour les questions de santé, le député libéral de Vaudreuil Yvon Marcoux, a utilisé cette image-choc pour dénoncer les problèmes qui s'accumulent dans le secteur de la santé et qui sont dus, selon lui, à un manque d'argent et à une mauvaise planification de la main-d'œuvre. Le député Marcoux reproche au gouvernement de trouver de l'argent pour la Cité du commerce électronique et les courses de chevaux, alors qu'il n'en a pas pour ouvrir davantage de lits dans les hôpitaux et les centres d'héberge-

ment, ni pour dispenser davantage de soins à domicile. Pendant ce temps, déplore-t-il, les listes d'attente s'allongent ou restent trop élevées pour les traitements de radio-oncologie.

Kitchener: toujours pas de détail

(PC) — Des amis, des membres de la famille et des inconnus ont défilé en silence, hier, devant le domicile de la famille Luft, dont tous les membres ont été retrouvés assassinés cette semaine à Kitchener, en Ontario. Plusieurs ont laissé des messages, des fleurs et des oursons devant la maison des victimes, qui ont été identifiées comme étant Bill Luft, âgé de 42 ans, sa femme Bohumila, âgée de 27 ans, et leurs enfants Daniel, sept ans, Nicole, cinq ans, Peter, deux ans, et David, deux mois et demi. Deux jours après la macabre découverte, la police se refusait toujours à révéler les circonstances de la tragédie. Le sergent Brent Thomlison, du service de police de Kitchener, a déclaré qu'aucun détail concernant la tragédie ne serait révélé avant que les autopsies des enfants — prévues aujourd'hui — ne soient complétées. Les autopsies des deux adultes ont été faites hier à Hamilton.

Je souscris à la
CAMPAGNE INTERNATIONALE
de Gilles Rhéaume du MSQ
contre le C-20 d'Ottawa

Le Québec a besoin de votre soutien
59006 - 6595 St-Hubert
Montréal État du Québec
H2S 3P5

Réal Brisson
La crise d'Oka par la caricature

Oka
par la caricature

Dix ans plus tard

Ce livre propose une approche originale de la crise d'Oka, consistant à la présenter et la faire comprendre à partir de l'étude de 800 caricatures tirées d'une quarantaine de journaux francophones et anglophones au Canada.

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca

tabouret Piu

BONALDO

LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105, St-Paul Ouest, Montréal (Québec) H2Y 1Z5 (514) 287-9222 1 888 BONALDO

Grande CÉLÉBRATION d'ouverture
de notre 6^e magasin à Québec

Jusqu'à 50% de rabais

RABAIS EXCEPTIONNELS PARTOUT EN MAGASIN !

table
Porcelaine de tous les jours. Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles.
À partir de **28⁹⁵**

bain
Serviettes et accessoires. Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles.
À partir de **1⁹⁹**

litterie
Drap. Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles.
À partir de **6⁹⁵**

parures de fenêtres
Venez voir le choix de parures de fenêtres le plus complet au Canada ou téléphonez notre service à domicile pour qu'un de nos conseillers en décoration vous rende visite.
331-5260
Parures de fenêtre. Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles.
À partir de **1⁷⁹**

matelas
Matelas. Choisissez parmi la plus grande sélection de Sealy et Simmons.
À partir de **169⁰⁰**
La meilleure offre! Ne payez ni la TPS ni la TVP* ou ne payez rien avant un an.
*Nous vous offrons un rabais équivalent à la TPS et à la TVP sur nos prix.

Garantie
CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10 %

lowrence SHEFTEX
GUESS? **Croskill**
Springmaid **Dan River**
MARTEX **Vansutta**

Levolor HunterDouglas

litterie • édredons de duvet • matelas • porcelaine • serviettes • appareils électriques • batteries de cuisine
stores • tentures • papier peint • service de décoration à domicile gratuit • articles-cadeaux
boutique pour bébé • tapis • cristal • cuisine • figurines • lits en laiton • et plus encore !

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON

LINEN CHEST

Service à domicile **GRATUIT** **331-5260**

Centre **Rockland** **341-7810**

Place **Portobello** **Brossard** **671-2202**

Les **Galeries** **Laval** **681-9090**

La **Cathédrale** **(Centre-ville)** **282-9525**

Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas !

LE DEVOIR

LE MONDE

Le Togo accueille le sommet de l'OUA

Un hôte modèle?

Lomé, la capitale du Togo, accueille du 10 au 12 juillet le sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). À quelques jours de cette échéance importante pour la crédibilité de ce petit pays d'Afrique de l'Ouest, le régime intensifie ses manœuvres d'intimidation envers les opposants.

EMMANUEL DE SOLÈRE
LE DEVOIR

Le général Gnassingbé Eyadéma prend le pouvoir au Togo à la suite de deux coups d'État successifs en 1963 et 1967. Son régime va rapidement s'appuyer sur l'armée et la machine politique du Rassemblement du peuple togolais (RPT), demeuré parti unique jusqu'à ce que la démocratie commence à s'installer en Afrique au début des années 1990.

«Au moment où la société civile s'est faite plus critique, la répression a été plus sanglante», relativise Marcella Favretto, membre de l'équipe de recherche sur le Togo à Amnesty Internationale. La militante a encore en mémoire plusieurs épisodes tragiques. «Lors d'une manifestation à la lagune de Be en 1991, les forces de sécurité, armées de gourbins, ont noyé 28 personnes. En 1993, il y a eu le massacre de la place de Freaou, où les exécutions extrajudiciaires ont fait au moins 20 morts. La même année, ainsi qu'en 1994, deux massacres ont fait près de 70 victimes au camp RIT (régiment interarmes) à la suite de rumeurs de coups d'État...»

La liste des exactions semble longue. Pour Marcella Favretto, qui a participé fin 1998 à une mission d'observation d'Amnesty Internationale au Togo, les violations des droits humains sont toujours d'actualité. Ainsi, une répression sanglante aurait suivi la victoire du général Eyadéma aux présidentielles de 1998: «Nous avons visité plusieurs villages au Togo et au Bénin. Les pêcheurs nous disaient qu'ils avaient vu des corps venus du Togo flotter à la surface. Notre mission a été très difficile car il fallait gagner la confiance des gens pour qu'ils témoignent. La société est paralysée par la terreur.»

À la suite de cette mission, Amnesty publie en 1999 un rapport dans lequel elle affirme que «des centaines de personnes ont été exécutées extrajudiciairement et leurs corps jetés à la mer, après la proclamation des résultats de la présidentielle de juin 1998 contestés par l'opposition». Dans ce rap-

port, Amnesty met en cause la responsabilité des forces armées. Très rapidement, les autorités togolaises entament des poursuites légales contre l'association pour «attentat à la sécurité de l'État» et «incitation à la révolte».

À l'heure actuelle, la procédure légale contre Amnesty a été suspendue dans l'attente des résultats d'une commission d'enquête de l'ONU et de l'OUA qui vient d'être établie.

Marcella Favretto se dit cependant «inquiète» par rapport aux pressions qu'exercerait actuellement le gouvernement togolais pour étouffer l'affaire: «Depuis la publication de notre rapport, au moins 30 personnes ont été arrêtées ou ont dû prendre la fuite. Il faut que ces intimidations cessent et que la commission de l'ONU et de l'OUA puisse enquêter sans entraves. Il faut aussi se demander ce qui se passe pour toutes les autres violations de droits humains perpétrées au cours de la dernière décennie... On ne peut pas rater cette occasion unique de mettre fin à l'impunité!»

Avec la tenue du sommet de l'OUA à Lomé, la tension est encore montée d'un cran. Le 22 juin, le gouvernement interdisait «jusqu'à nouvel ordre» les manifestations et les réunions publiques: «Le sommet de l'OUA a intensifié la répression. On assiste à une chasse à l'homme envers certains journalistes. L'un d'entre eux nous disait dernièrement que les autorités avaient déployé des forces de sécurité spéciales connues pour leurs arrestations arbitraires et leurs exécutions extrajudiciaires», explique Marcella Favretto.

Dans un «accord-cadre» en vue de la réconciliation nationale conclu en juillet 1999 entre la mouvance présidentielle et les partis d'opposition, le président Eyadéma s'est engagé à ne pas se représenter aux présidentielles de 2003. Une commission électorale nationale indépendante, chargée d'organiser les prochaines élections législatives, a par ailleurs été mise en place. Le président togolais s'est engagé à convoquer de nouvelles élections législatives au cours de l'année 2000. Tiendra-t-il parole?

L'armée guatémaltèque refait son image

Publicité militaire

REUTERS

L'armée guatémaltèque a demandé à une agence locale de publicité de l'aider à reconquérir la confiance perdue de la population, en raison des atrocités commises par les militaires au cours des 36 années de guerre civile.

De 1960 à 1996, la guerre civile a coûté la vie à 200 000 personnes et ravagé un pays qui souffre de la pauvreté. En 1998, une commission de réconciliation soutenue par l'ONU avait réprimandé l'ar-

mée, responsable selon elle de la plupart des atrocités commises au cours du conflit, parlant notamment de génocide et de torture généralisée.

Désormais, l'institution militaire, autrefois toute-puissante, essaye de regagner la confiance de ses concitoyens grâce à une campagne dans les journaux et à la télévision.

Les publicités sur les écrans mêlent slogans de paix et images de colombes perchées sur un casque de soldat et tenant dans leur bec un rameau d'olivier.

Des négociations stériles

Portadown est transformé en camp retranché

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Belfast — Les ultimes négociations pour tenter d'éviter les affrontements lors d'une marche protestante controversée prévue pour demain à Portadown (Irlande du Nord) ont échoué hier, tandis que l'armée britannique a commencé à transformer le site en camp retranché.

C'est au pied de la colline de Drumcree, à l'entrée de Portadown (sud-ouest de Belfast), que cette marche protestante devrait être arrêtée demain. Les protestants exigent de traverser le quartier catholique de Portadown de Garvaghy Road, un itinéraire qui leur est une nouvelle fois interdit cette année et qui fait redouter les violents affrontements du passé.

Hier après-midi, la Commission indépendante chargée de ces défis a confirmé l'interdiction de passage dans le quartier catholique, malgré une ultime proposition de l'ordre d'Orange, confrérie protestante organisatrice de la «parade».

Les responsables orangistes se disaient prêts à entamer un dialogue avec la commission et les résidents de Garvaghy Road, à condition que leur marche puisse se faire dans ce quartier. Une offre qui avait immédiatement été rejetée par le représentant du quartier nationaliste.

Peu après la décision de la commission, le ministre britannique à l'Irlande du Nord, Peter Mandelson, a appelé les Orangistes à ne pas rompre le dialogue, à cesser leurs manifestations de masse et à négocier avec les catholiques.

Dans la matinée, le responsable de la loge orangiste de Portadown, Harold Gracey, avait fait monter la tension d'un cran en refusant de condamner les affrontements qu'a connus cette ville depuis le début de la semaine. Chaque soir en effet, depuis le début de la semaine, des protestants



PAUL MCERLANE REUTERS

Un soldat britannique vérifie l'heure pendant qu'il est de garde derrière des barbelés installés dans les champs autour de l'église de Drumcree.

extrémistes manifestent, parfois violemment, contre la décision des autorités d'interdire la marche orangiste.

Cette violence a marqué une pause hier à l'occasion de l'enterrement d'un enfant du pays, le champion motocycliste Joey Dun-

lop, qui s'est tué lors d'une course dimanche dernier en Estonie. Quelque 50 000 personnes, parmi lesquelles de nombreux motards venus du monde entier, ont participé dans le recueillement à ses obsèques, dans une petite église du comté d'Antrim.

Le chef de l'ordre d'Orange, Robert Saulters, avait d'ailleurs lui-même appelé à cesser tout mouvement de protestation pour saluer la mémoire du défunt champion.

Des soldats affairés

De leur côté, les soldats britanniques s'activaient en face de la colline surplombée par l'église anglicane de Drumcree, entourée de drapeaux loyalistes. La journée pour eux a commencé tôt. Des «routes» formées de pieux métalliques reliés par une structure de fil de fer barbelé ont été littéralement «dévouées» pour permettre l'accès des véhicules kakis dans le bocage. Les prés environnants sont hérissés de mâts métalliques supportant des caméras de surveillance longue portée de la police, ou des spots lumineux très puissants.

L'ensemble ressemble à une fourmilière surréaliste, dans un petit coin de campagne paisible neuf mois sur douze. Un chantier alimenté par une armada de véhicules tout-terrain: pelles mécaniques, tracteurs, camions à plateau, Land-Rover.

D'autres soldats montent la garde, armés de fusils-mitrailleurs et émergeant de blindés, souvent garés en plein champ. Des barrages également tenus par des blindés interdisent l'entrée au quartier nationaliste de Garvaghy Road. Le long des routes, sur les trottoirs, des soldats casqués et en treillis, allongés en position de défense et arme en joue, surveillent le trafic.

Le Royal Ulster Constabulary, la police d'Irlande du Nord, dressait quant à lui un nouveau bilan de cette semaine d'affrontements: 37 policiers et deux soldats blessés, 145 attaques contre les forces de l'ordre dont 12 attaques armées, 171 véhicules et une soixantaine de maisons ou de bâtiments endommagés. Cinquante-quatre personnes ont été arrêtées, dont 33 ont été inculpées pour violences.

Israéliens et Palestiniens minimisent les chances de succès de Camp David

Le pessimisme règne

AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

La Maison-Blanche s'est engagée hier à déployer un maximum d'efforts pour qu'Israéliens et Palestiniens parviennent à un accord de paix, la semaine prochaine au sommet de Camp David, tout en reconnaissant qu'un profond fossé subsiste entre les parties.

Les autorités ont précisé que les discussions débuteraient mardi prochain et que le président Bill Clinton a l'intention de quitter le pays le 19 juillet pour le sommet des pays industrialisés, au Japon.

Toutes les parties ont minimisé les perspectives du sommet, le premier ministre israélien Ehoud Barak ne lui accordant qu'une chance sur deux de réussite, tandis que les Palestiniens sont plus pessimistes encore.

«Je qualifierais le ton de très réaliste», a déclaré PJ. Colley, porte-parole du Conseil national de sécurité de la Maison-Blanche.

Des responsables israéliens à Washington ont déclaré jeudi que Barak était prêt à des concessions, mais seulement en cas de réciprocité de la part du président Yasser Arafat. Ils ont ajouté qu'il y avait une marge de manœuvre possible sur le statut futur de Jérusalem, tout en estimant que cette question est la moins susceptible d'être réglée.

En matière de sécurité, ils ont indiqué qu'Israël conti-

nue de réclamer que tout État palestinien soit démilitarisé et que l'Etat hébreu entend garder le contrôle de l'espace aérien. Israël maintiendrait une présence de sécurité dans la vallée du Jourdain mais la question de la suppression progressive de cette présence est à négocier, ont dit les responsables.

La véritable menace pour la sécurité ne provient pas des Palestiniens eux-mêmes mais de la propagation du fondamentalisme à partir de pays comme l'Irak et l'Irak, ont-ils estimé. «Si nous ne faisons pas la paix avec les Palestiniens, ce sera beaucoup plus difficile de faire face à ces menaces», ont noté les responsables israéliens.

La direction palestinienne a pour sa part affirmé hier que les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité devaient être la base des négociations lors du sommet, selon un communiqué diffusé par l'agence Wafa.

«Les négociations lors du sommet tripartite doivent être basées sur les résolutions internationales 242 et 338. C'est une question de principe et la partie israélienne n'a pas d'autre choix que de l'accepter, si elle veut assurer le succès à ce sommet», a indiqué le cabinet palestinien après sa réunion à Ramallah en Cisjordanie.

La direction palestinienne dénonce l'attitude du premier ministre israélien qui, selon elle, a déjà posé ses conditions avant le début du sommet, dans une référence aux cinq points que M. Barak avait énumérés.

«Assez, la violence!»

Le Brésil crie son ras-le-bol

AGENCE FRANCE-PRESSE

Vêtues de blanc, des milliers de personnes ont manifesté hier dans les principales villes du Brésil pour crier «Basta» (assez!) devant la recrudescence de la violence urbaine.

Ces manifestations interviennent 26 jours après une prise d'otages que des millions de Brésiliens avaient suivie en direct à la télévision et qui s'était soldée par la mort du ravisser et d'une des otages dans un autobus de Rio de Janeiro.

Hier, la place Carioca en plein centre de Rio de Janeiro a été occupée par des centaines de personnes toutes vêtues de blanc, qui montraient des photos d'amis ou de parents victimes de la violence et portaient des pancartes demandant une vie de paix pour tous.

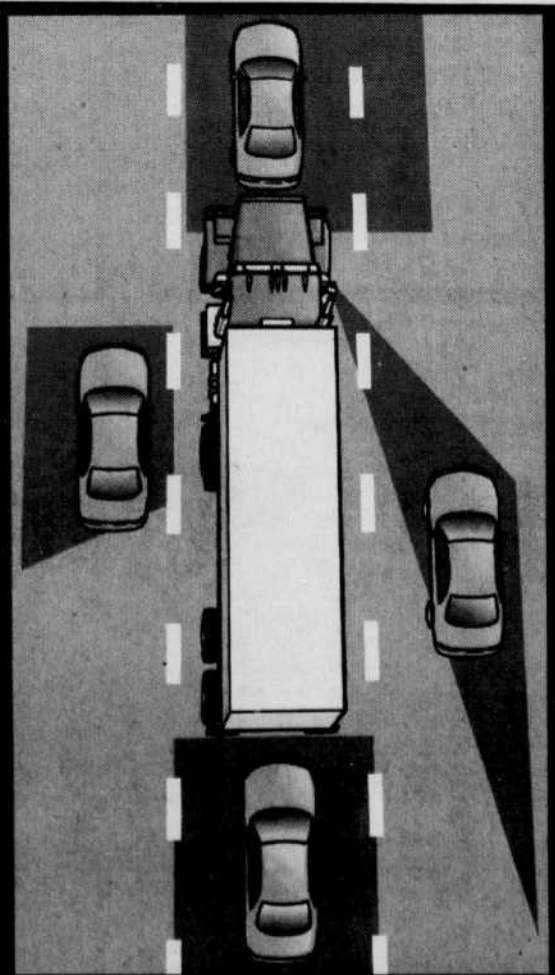
Parce que les conducteurs de véhicules lourds ne vous voient pas toujours

les angles morts, VOYEZ-Y!

En disparaissant du champ de vision d'un conducteur de camion ou d'autobus, vous êtes dans une zone de danger où vous ne devez pas rester.

Québec

En collaboration avec l'industrie du transport routier des personnes et des marchandises.



• LE MONDE •

Tchéchénie

Les Russes prévoient d'autres attaques

AGENCE FRANCE-PRESSE

Grozny — L'ultimatum de 72 heures lancé par les rebelles aux forces fédérales expirait hier après-midi en Tchétchénie où les forces russes s'attendaient à de nouvelles attaques malgré un dispositif de sécurité renforcé.

Les rebelles exigent que les Russes leur remettent le colonel Iouri Boudanov, inculpé du viol et du meurtre d'une jeune Tchétchène par la justice militaire. Ils demandent également la libération de femmes et d'enfants qui sont emprisonnés, selon eux, en Tchétchénie.

Les rebelles ont préparé de nouveaux attentats suicide contre les forces russes, qui seront mis à exécution si l'ultimatum n'est pas satisfait, averti jeudi soir le porte-parole des indépendantistes Movladi Oudougov, dans un appel à l'AFP.

Les autorités russes ont affirmé dès l'annonce de l'ultimatum qu'elles n'en tiendraient pas compte malgré une série d'attaques suicide dimanche et lundi.

Session d'urgence à Podgorica

Le Monténégro dit non à la réforme de Milosevic

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Podgorica — Le gouvernement monténégrin a rejeté hier les amendements à la Constitution yougoslave votés jeudi par le Parlement fédéral, dominé par les partis qui soutiennent le président Slobodan Milosevic.

Le gouvernement réformiste monténégrin s'était réuni en session d'urgence pour examiner la situation créée par le vote par le Parlement fédéral de plusieurs amendements à la Constitution, dont l'un permet à M. Milosevic, dont le mandat actuel expire en 2001, d'obtenir un nouveau mandat de président yougoslave.

Le gouvernement réformiste de Podgorica, de plus en plus inquiet face à son partenaire serbe dans la fédération yougoslave, a également discuté de son avenir mais n'a cependant pris aucune décision hâtive en vue de s'en éloigner encore un peu plus.

«Les derniers changements sont une destruction constitutionnelle classique. Ils sont illégaux, illégitimes et inacceptables», note le gouvernement dans une résolution qui appelle également «les citoyens monténégrins, les démocrates de Serbie et la communauté internationale à contribuer à la paix, et les membres de l'armée yougoslave à ne pas se laisser utiliser à mauvais escient contre les citoyens et institutions du Monténégro».

Le gouvernement «ne reconnaît pas et n'accepte pas les changements à la Constitution yougoslave, car ils ont été adoptés par un Parlement fédéral illégal et illégitime contre la volonté majoritaire des citoyens du Monténégro et par une grossière violation des droits constitutionnels de

la république du Monténégro», déclare l'un des points de la résolution adoptée hier.

L'un des amendements adoptés jeudi à Belgrade stipule que les députés à la Chambre des républiques (Chambre haute du Parlement fédéral) seront désormais élus au suffrage universel direct, alors qu'ils l'étaient jusqu'à présent par les Parlements respectifs de la Serbie et du Monténégro. Une mesure qui réduira considérablement l'influence politique au niveau fédéral de l'équipe réformiste en place à Podgorica, la capitale monténégrine.

Le Monténégro ne compte que 650 000 habitants, contre quelque huit millions en Serbie (Kosovo exclu).

Sous la direction de M. Djukanovic, élu en 1997 et soutenu par les Occidentaux, le Monténégro s'est progressivement distancé de Belgrade politiquement et économiquement, accusant M. Milosevic de mener une politique de répression à l'intérieur et de provoquer l'isolement international de la RFY.

La petite république a notamment pris le contrôle de sa politique monétaire et financière. La direction réformiste a demandé avec insistance un rééquilibrage de ses relations avec la Serbie au sein de la RFY et a laissé planer la menace de convoquer un référendum sur l'indépendance si elle n'obtenait pas satisfaction.

Avec la modification de la Constitution, Milosevic «a mis Djukanovic dans une position grave», estimait le bulletin d'information VIP de Belgrade. «Ce que Milosevic a voulu faire est de pousser Djukanovic à prendre une décision finale pour savoir s'il va céder aux autorités yougoslaves ou s'embarquer dans une sécession».

EN BREF

Zimbabwe : des élections viciées

(AFP) — Les élections législatives de juin au Zimbabwe ont été «fondamentalement viciées» et n'ont pas respecté les critères internationaux, a annoncé hier le Centre Carter dirigé par l'ex-président américain Jimmy Carter. Le Centre Carter, dont les observateurs ont séjourné au Zimbabwe mais n'ont pu obtenir des accréditations officielles, a condamné également les violences à l'encontre de l'opposition, selon un communiqué transmis d'Atlanta à Harare. «Le processus électoral a été fondamentalement vicié par l'intimidation et la violence pré-électorale perpétrées contre l'opposition par les militants du parti au pouvoir avec le soutien tacite ou même actif du gouvernement» zimbabwéen, a-t-il ajouté. Le Centre Carter, qui observe de nombreuses élections dans le monde, a demandé l'ouverture d'une enquête sur les violences pré-électorales.

Bombe au Pays basque espagnol

(Reuters) — La police a désamorcé hier une bombe fixée sous une voiture dans la ville d'Ordizia, au Pays basque espagnol, ont annoncé les autorités. Il n'y a eu aucune reven-

dication dans l'immédiat mais la police pense aux séparatistes basques de l'ETA, à qui elle a attribué la série d'attentats à la bombe perpétrés depuis décembre dernier, date de la fin de la trêve qu'ils observaient depuis quatorze mois. La voiture appartenait à un homme d'affaires basque, et la bombe a été désamorcée après que la police eut été informée de sa présence, ont précisé les autorités.

Le Vatican et Taïwan

(Reuters) — En marge de la visite en Italie du premier ministre Zhu Rongji, la Chine a réaffirmé hier que Pékin n'établirait jamais de liens avec le Vatican tant que ce dernier ne renoncerait pas à reconnaître Taïwan. Les relations entre les deux Etats sont au point mort depuis 1951. «La Chine souhaite améliorer ses relations avec le Vatican mais deux principes doivent être respectés. Le Saint-Siège doit rompre ses relations diplomatiques avec Taïwan et reconnaître la République populaire de Chine», a déclaré un porte-parole du ministère des Affaires étrangères. Pékin autorise une Eglise «officielle», l'Association patriotique catholique, qui nomme ses propres évêques et ne reconnaît pas l'autorité du pape Jean Paul II.



DIRECT EN

sur les débordements de la nature
sur les décisions de l'industrie
sur les mouvements de foule
sur les déclarations capitales
sur les points chauds du globe...



RIDI

en **direct**
sur la vie

É D I T O R I A L

Depuis Oka - 1

La crise de l'été 1990 a laissé des traces. Mais les relations entre Amérindiens et non-autochtones ont évolué positivement depuis dix ans à cause de multiples facteurs. Il reste des pas à accomplir. Nous examinons ce sujet en deux éditoriaux, aujourd'hui et lundi.

La crise d'Oka a certainement laissé des traces. À court terme, elle a sans doute exacerbé le racisme envers les Amérindiens. Elle a aussi conduit à l'isolement des communautés mohawks de la région montréalaise et, à la faveur d'un boycottage de ces territoires par la Sûreté du Québec, à un accroissement de la petite criminalité et des contrebandes de toute sorte aussi bien à Kahnawake qu'à Kahnawake. Le discours amérindien s'est durci pendant quelque temps. Les relations se sont tendues. Un capital de sympathie a été dilapidé.

Par contre, les événements de juillet 1990 ont provoqué certaines prises de conscience salutaires et dont on commence à peine, aujourd'hui, à recueillir les fruits. D'abord, nous avons appris, du moins il faut l'espérer, qu'on ne règle pas un conflit impliquant un groupe autochtone par une charge policière. Le caporal Marcel Lemay a payé de sa vie cette leçon. Il ne faut jamais l'oublier.

C'est que les protestations autochtones ont des racines politiques. Certes, il y a parmi les chefs autochtones des gens qui défendent d'abord leurs intérêts et ceux de leurs amis. Mais les soulèvements amérindiens sont aussi motivés par un sentiment d'injustice enraciné dans l'histoire. Le leader micmac dissident Gary Metallic écrivait dans *Le Devoir* en août 1998: «J'aimerais vous rappeler que le peuple mi'gmaq a accueilli vos ancêtres à notre table et a partagé ses richesses avec eux. Aujourd'hui, nous n'avons pas notre place à la même table. Depuis plusieurs générations, nous sommes ignorés et écartés du partage des ressources naturelles.»



Michel Venne

Ce constat, il a été largement documenté. C'est d'ailleurs après Oka que la Commission royale sur les peuples autochtones (Érasmus-Dussault) a été créée. Son rapport, publié en 1996, indiquait que les autochtones sont 90 fois plus susceptibles que les autres Canadiens de vivre sans eau courante. Dans les réserves, plus de 10 000 foyers n'ont pas de plomberie intérieure. De la santé à l'emploi en passant par l'éducation, la règle générale est le sous-développement.

Les communautés autochtones vivent dans les conditions du Tiers Monde. Au palmarès du développement humain préparé par les Nations unies, où le Canada arrive bon premier depuis sept ans, les autochtones seraient classés au 63^e rang. Le plus pénible, c'est de constater que plus de la moitié des Canadiens ne croient pas qu'il existe un tel écart dans les conditions de vie. Pour eux, les autochtones forment un groupe de pression comme un autre.

Après Oka, les gouvernements ont pris en compte davantage qu'auparavant les racines historiques des conflits. Après la crise, Ottawa a accepté de considérer dans ses discussions avec les autochtones les traités conclus par les puissances coloniales avec les premiers peuples avant la Confédération. C'est entre autres ce qui a mené à un accord, il y a quelques jours, entre Ottawa, Québec et la communauté mohawk de Kahnawake, qui devient maître d'un territoire de 958 hectares et disposera de certains pouvoirs.

Il est vrai que la crise elle-même n'est pas seule responsable de cette évolution. Les tribunaux y ont très largement contribué, en particulier la Cour suprême du Canada dans son interprétation de l'article 35 de la Constitution de 1982, qui reconnaît les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones. Cela pour dire que les gains obtenus ces dernières années par les nations autochtones ne sont pas attribuables à la crise d'Oka, comme se plaisent à le prétendre certains chefs amérindiens, mais à un ensemble de facteurs dont la crise n'est certes pas le plus important.

Au contraire, les années difficiles qui ont suivi l'été 1990, le dénigrement et l'ostracisme dont les milieux autochtones ont été frappés, auraient dû amener les leaders amérindiens à conclure que la violence n'est jamais payante. La criminalité non plus. Et il semble bien que les chefs, qui ont signé ces dernières années des ententes sur les services de police, ont enfin compris que le fait de tolérer des activités illégales dans leur communauté est néfaste pour l'avenir du groupe, l'éducation des enfants qui y vivent, l'harmonie au sein de la bande et celle des rapports avec leurs voisins.

La violence semble avoir accusé un recul dans les tactiques amérindiennes. Quant aux tribunaux, ils achèvent de donner leurs fruits les plus juteux. Entendons-nous bien. Le recours judiciaire fera toujours partie de l'arsenal des nations autochtones, que ce soit pour contester une interprétation faite par le gouvernement de la Convention de la Baie-James ou une réglementation de chasse et de pêche.

Mais dans un cycle de jugements qui s'est étendu sur quelques années et dont l'une des pièces majeures est l'arrêt Delgamuuk, la Cour suprême a mis des balises qui devraient faire comprendre aux chefs amérindiens autant qu'aux gouvernements que la négociation, comme le souhaitait le juge en chef Antonio Lamer, est la seule voie possible parce que nous sommes tous condamnés à vivre ensemble. On ne peut pas refaire l'histoire.

C'est ainsi que les tribunaux, bien qu'ils aient reconnu des droits ancestraux, des privilèges de chasse et de pêche, et même, dans l'arrêt Delgamuuk, affirmé l'existence d'un titre foncier autochtone en droit canadien, n'ont pas remis fondamentalement en question l'équilibre socioéconomique et sociopolitique en vigueur depuis la colonisation. Les gouvernements conservent le droit de développer le territoire à des fins économiques et de réglementer les activités, même lorsque celles-ci découlent d'un droit ancestral ou issu d'un traité. Les pêcheurs de homards micmacs du Nouveau-Brunswick l'ont appris à leurs dépens dans l'arrêt Marshall.

La violence ne mène à rien. Les tribunaux ne sont pas une panacée. Les dénonciations sur des tribunes internationales, outre qu'elles embarrassent — et de moins en moins — les gouvernements, ne font guère progresser la cause amérindienne. Il ne reste que le dialogue, la créativité, la volonté de mieux vivre ensemble pour dépasser le contentieux actuel. Nous y revenons lundi.

mvenne@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET



LETTRES

Walkerton: un problème particulier

(En réponse à la lettre ouverte du Collège québécois des médecins de famille.)

À la suite des allégations du Collège québécois des médecins de famille, publiées le 23 juin 2000 en lettre ouverte dans *Le Devoir* et se rapportant à la tragédie de Walkerton et à la Commission de coopération environnementale (CCE), j'aimerais rétablir ici certains faits.

Comme tout autre Canadien, la tragédie de Walkerton me touche profondément. Ayant servi le public comme ministre des Pêches et Océans et le servant actuellement comme ministre de l'Environnement, je suis très vivement attaché au principe selon lequel les Canadiens devraient avoir un accès garanti à un approvisionnement sûr et fiable en eau potable.

Relier les événements tragiques de Walkerton à la récente décision du Conseil de la CCE ne repose sur aucune base solide. Le 16 mai 2000, le conseil s'est prononcé aux deux tiers contre la préparation d'un dossier factuel sur la production porcine au Québec. La raison en est simple. Depuis que la communication a été déposée devant la commission il y a trois ans, en avril 1997, la province de Québec a effectué des changements majeurs en matière de gestion des déchets animaux. Ces changements ont fait suite à une étude complète du régime de réglementation par le Vérificateur général du Québec. Un nouveau règlement est entré en vigueur en juillet 1997 et a été modifié deux fois pour en améliorer l'efficacité. À en juger par les données statistiques recueillies, le Québec a fait des progrès notables dans l'application des nouvelles dispositions réglementaires. Les inspections pour 1999-2000 ont augmenté de 25% par rapport à 1998-99 et le nombre d'infractions établis a plus que doublé.

Les personnes qui ont signé la lettre publiée ne devraient pas établir de lien entre deux événements n'ayant pas de rapport l'un avec l'autre. La décision du conseil n'a aucun rapport avec l'importance évidente du dossier de la gestion des fumiers au Québec, dans le reste du Canada et en Amérique du Nord. Un dossier factuel de l'ancien régime n'aurait eu qu'un intérêt purement historique. De plus, le Vérificateur général du Québec a clairement déclaré qu'il voulait participer pleinement à ce dossier pendant que les changements de réglementation étaient mis en application. En fait, c'est son rapport qui a amené les nouvelles dispositions réglementaires maintenant en place.

Elaborer un dossier factuel comme le recommande le Collège québécois des médecins de famille n'aurait en aucune manière aidé la population canadienne à prévenir une autre tragédie similaire à celle de Walkerton.

David Anderson
Ministre de l'Environnement du Canada
Ottawa, juillet 2000

Appel à l'aide

Je m'appelle Robert, j'ai bientôt 42 ans. On a diagnostiqué chez moi un problème en santé mentale: un «trouble de personnalité limite» (TPL) qui me rend parfois anxieux, dépressif, impulsif, coupé de la réalité.

J'étais adolescent, enfant peut-être, lors des premiers symptômes de ce mal qui a évolué, depuis, et a fait souffrir — tout comme moi — beaucoup de personnes autour de moi. Je suis pourtant intelligent, on me dit brillant même, et j'ai tout pour réussir. Malheureusement, mes expériences finissent souvent en queue de poisson.

À taton, au fil des crises et après quelques erreurs de diagnostic, on a fini par découvrir ce dont je souffre. Je devrais me réjouir d'avoir

enfin trouvé pourquoi tout allait de travers depuis 30 ans! J'ai cherché si longtemps!

Mais je ne peux espérer une guérison: seulement un certain contrôle de mon état, me dit-on, par la thérapie notamment et avec le soutien d'une médication souvent peu appropriée. C'est pourquoi tout m'apparaît sombre encore: j'ai besoin de tout le courage qui reste en moi pour accepter de prendre «encore» le risque de «peut-être» réussir.

Je m'aide autant que je le peux. On m'aide aussi, parfois habilement, parfois moins. Dans mes pires crises — celles des derniers mois —, j'ai crié plus d'une fois ma détresse. Certains intervenants ne savaient pas comment m'aider, d'autres ont mal interprété mes appels à l'aide.

Si je vous dis cela aujourd'hui, c'est qu'il y a des colloques en cours, des tables régionales de concertation réunissant des spécialistes qui se pencheront sur les ressources nécessaires, dans l'Outaouais (et au Québec), pour les gens qui souffrent comme moi. J'aimerais qu'ils pensent alors aux femmes et aux hommes qui, comme moi, ont parfois besoin de trouver d'urgence une ressource adéquate — pas juste une couchette ou une pilule.

Robert Labrosse
Hull, juillet 2000

Des femmes de pouvoir

À la une du *Devoir* du 30 juin, quatre femmes de pouvoir, au cœur du premier concours d'architecture international du Québec, voilà une photo remarquable qui m'a mis les larmes aux yeux. Merci à nos prédécesseuses et consœurs pour les luttes et leur passion qui font ainsi avancer notre société. Continuons et marchons, solidairement.

Isabelle Limoges
Saint-Lambert, 30 juin 2000

TÉMOIGNAGE

Une grande historienne: Louise Dechêne

SYLVIE DÉPATIE
CATHERINE DESBARATS
HÉLÈNE PARÉ
THOMAS WIEN

Le Canada et le Québec viennent de perdre une grande historienne, et nous, nous pleurons une amie des plus chères et des plus discrètes. Louise Dechêne est décédée le 1^{er} juillet. Comment est-ce possible? La nouvelle déconcerte. Tellement elle luttait contre sa maladie, opiniâtre jusque dans son refus d'en parler; tellement elle travaillait avec enthousiasme à son livre en cours, dont il ne lui restait qu'un chapitre à compléter.

Louise Saint-Jacques-Dechêne est née à Rivière-du-Loup en 1932. Après avoir fondé une famille, elle poursuit des études en histoire à l'Université Laval au début des années 60. De 1964 à 1968, elle séjourne à Paris, où elle fait des recherches documentaires pour les Archives nationales du Québec et met en chantier, sous la direction de Robert Mandrou, une thèse de doctorat.

Tout en élevant seule ses trois enfants, elle mène à bien recherches et rédaction, déposant sa thèse en 1973. Le livre qu'elle en tire est publié l'année suivante. Portant, en dernière analyse, sur la naissance d'une société coloniale, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle* fera date.

À cet ouvrage remarquable succède un patient travail de recherche ainsi que la codirection du premier tome de *l'Atlas historique du Canada* (1987), parallèlement à une réflexion, nourrie pendant plus de 20 ans, sur les rapports entre les Canadiens et l'État. Le partage des subsistances au Canada sous le régime français (1994) et le manuscrit inachevé portant sur le domaine militaire en sont le résultat.

Enseignante dévouée et généreuse aux Universités d'Ottawa, de Montréal et, surtout, McGill, elle dirigea aussi pendant trois ans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Son

œuvre a été récompensée par plusieurs prix, dont celui du Gouverneur général du Canada en 1974; Louise Dechêne a également reçu une prestigieuse bourse Killam qui, au début des années 90, lui a permis de se consacrer à plein temps à ses recherches sur l'État et le peuple.

Louise Dechêne a travaillé essentiellement à l'étude du régime français au Canada. Elle a bouleversé à bien des égards l'image de cette période en tournant radicalement le dos à la démarche de la plupart de ses devanciers qui utilisaient cette petite tranche éloignée du passé pour expliquer l'infériorité économique des Canadiens français au XIX^e siècle.

À ce modèle, qu'elle qualifiait de «hantise des origines», elle substitue une démarche minutieuse basée sur des sources telles que les archives notariales et judiciaires, privilégiant l'étude des conditions matérielles et la mise au jour des contraintes au sein desquelles la nouvelle société se forme. Il s'en dégage une nouvelle vision du développement colonial: sous le régime français, le Canada connaît le sort d'une colonie éloignée et nordique, née avant son temps, avant que ses terres et ses autres ressources ne suscitent l'engouement des Européens immigrants ou marchands.

Louise Dechêne décrit comment, en attendant ce rendez-vous avec le «progrès», au XIX^e siècle, la colonisation agricole s'est greffée — de façon ténue — à la monoactivité du commerce des fourrures. En somme, face à une historiographie si impatiente de voir grandir cette colonie, elle a proposé des attentes plus raisonnables, formées dans une réflexion comparative sur les sociétés contemporaines de la France et de l'Amérique britannique.

Tout en plaçant pour la patience et en appelant au respect de la population qu'elle met en scène, l'œuvre de Louise Dechêne révèle aussi une société complexe qui, après le choc initial de ses débuts, retrouve au XVIII^e siècle plusieurs des structures rigides de la société française de l'Ancien Régime. On est ici à

cent lieues de la société indifférenciée que se plaisent à décrire ceux qui croient que tous les colons sont à la fois paysans et coureurs des bois, que l'immigrant démuné un jour devient seigneur le lendemain.

On le constate, la démarche initiale de Louise Dechêne fait le pari — réussi — d'étudier la formation de la colonie en dehors du projet étatique dont celle-ci est issue. Mais ce choix la ramène bientôt à l'histoire politique car une meilleure compréhension des conditions matérielles lui permet de réinterpréter le discours des administrateurs sur lequel l'historiographie traditionnelle est basée. C'est à partir de cette approche critique que l'historienne livre un autre apport fondamental à l'étude de la société canadienne de l'époque.

Par l'analyse de la gestion de la circulation du blé et des autres denrées alimentaires (dans *Le Partage des subsistances au Canada sous le régime français*), elle montre la lourdeur de l'intervention étatique dans la vie du peuple, et ce, particulièrement en temps de guerre. Dans cette colonie, dénuée des contrepois traditionnels au pouvoir étatique qui existent alors en France, seule la raison d'État dicte les politiques. L'analyse de la gestion de la guerre et des civils enrôlés pour la faire confirme l'existence de ce pouvoir autoritaire, ce dont nous pourrions prendre connaissance lorsque paraîtra le livre auquel elle travaillait encore à la veille de son décès. Ce livre lèvera aussi le voile sur l'horreur des nombreuses guerres qui ont jalonné l'histoire de cette petite société.

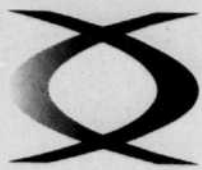
Écrite dans une langue ciselée, élégante, par une historienne rigoureuse et minutieuse, cette œuvre élaborée à l'abri des modes, traversée par des intuitions immenses, a beaucoup à enseigner à ceux qui s'interrogent sur la formation de l'identité québécoise. Louise Dechêne nous invite à réfléchir sur les rapports entre le présent et ce monde irrécupérable qu'elle a si merveilleusement décrit.

IDÉES

Transgénèse animale

Funambule sur la double hélice de la vie

À venir bientôt: un cœur de porc «humanisé» transplanté chez l'humain ou du lait «maternisé» frais tiré de la vache



La révolution génétique

FRANÇOIS POTHIER

Professeur titulaire en sciences animales et membre du Centre de recherche en biologie de la reproduction de l'Université Laval

A

llongé sur la table d'opération, vos pensées se perdent entre les cliquetis d'acier inoxydable et le va-et-vient des chirurgiens et des infirmières. Depuis des mois, vous attendez cette greffe du cœur. Vous jetez un dernier regard sur le donneur qui sommeille à quelques mètres de là: un porc! Un porc transgénétique «humanisé» dans lequel on a introduit une série de gènes pour

rendre les organes plus compatibles avec le receveur. À l'instant où la réalité est sur le point de vous échapper, un doute surgit: au réveil, aurai-je encore le souvenir de mes plus belles histoires d'amour...

Il ne s'agit pas de science-fiction. Ces porcs existent bel et bien, et depuis deux ans, des compagnies comme Immutran et Baxter attendent les autorisations pour procéder à la première greffe d'un cœur de porc chez l'humain. Pourquoi ne pas aller de l'avant tout de suite? On craint que des rétrovirus porcins ne se recombinent avec des rétrovirus humains pour faire apparaître de nouvelles maladies humaines. Un Tchernobyl génétique, en quelque sorte.

À la fois captivante, pleine de promesses mais aussi déroutante, la transgénèse animale s'inscrit dans la foulée des nouvelles biotechnologies qui permettent d'introduire et de diriger l'expression de gènes étrangers dans le code génétique d'un animal ou d'une plante. Comme le gène est inséré au premier stade de développement de l'embryon, il se retrouvera dans les gonades et, conséquemment, sera transmis à la progéniture.

L'introduction des premiers gènes chez la souris en 1981-82 visait une meilleure compréhension de la fonction des gènes impliqués dans le développement des cancers, dans l'organisation des tissus dans le fœtus ou dans les mécanismes du vieillissement. La transgénèse a engendré une multitude de modèles de souris transgénétiques extrêmement utiles pour élucider, entre autres, certains mécanismes génétiques reliés à la maniaque-dépression ou encore au comportement animal. Malgré certaines embûches techniques, la transgénèse a été rapidement transférée aux animaux domestiques. Les premières applications commerciales ciblent le domaine de la biopharmaceutique.

Les nouveaux pharmaciens

Certaines hormones ou facteurs humains présentent une structure complexe qui rendent impossible leur synthèse chimique. Dès lors, il faut faire appel à des cellules pour leur production. À titre d'exemple, l'insuline humaine est synthétisée à partir de bactéries génétiquement modifiées dans lesquelles le gène humain de l'insuline a été introduit.

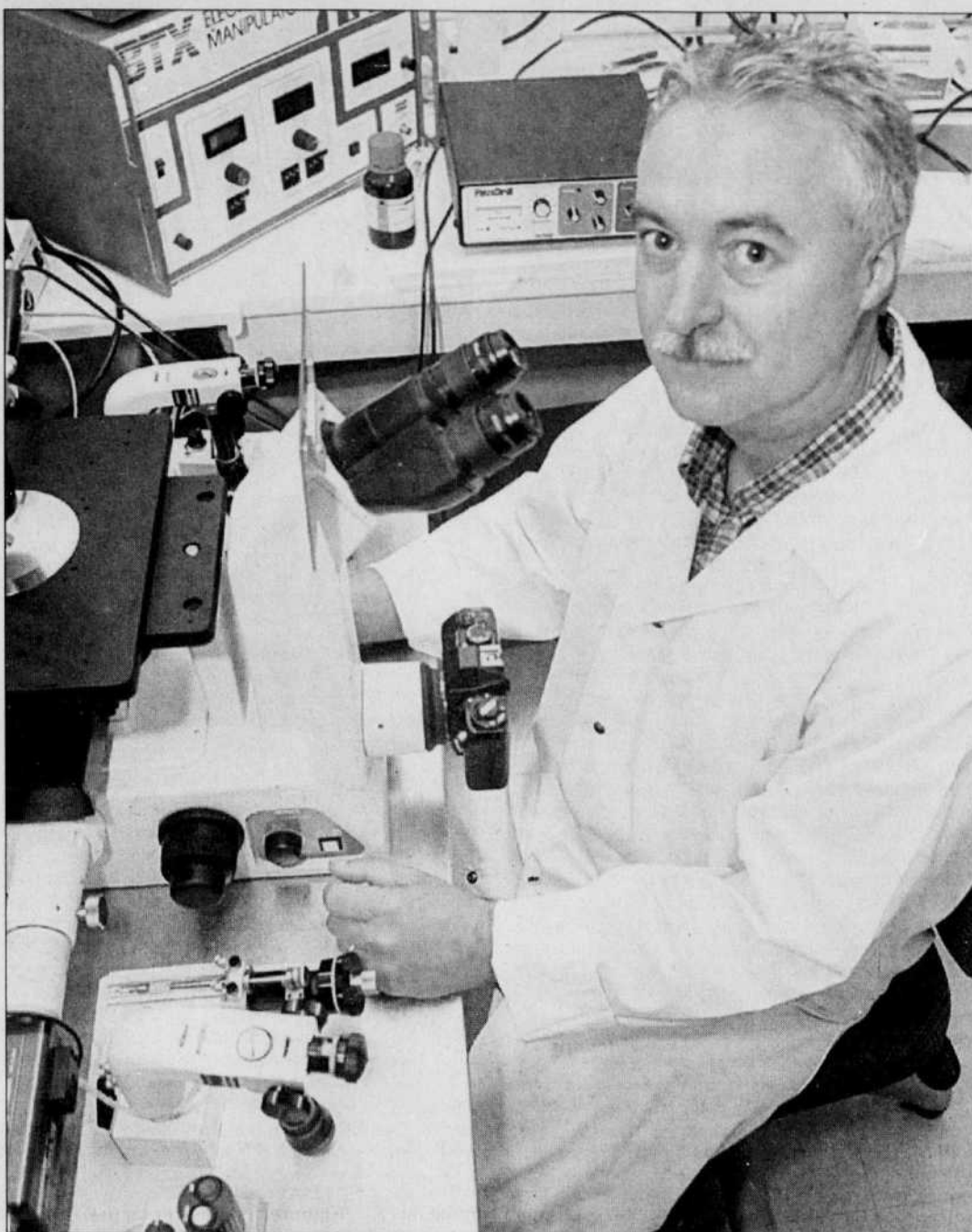
Or certains facteurs humains, comme les facteurs de coagulation VIII et IX destinés à traiter l'hémophilie, sont encore plus compliqués à produire que l'insuline humaine, de sorte que les bactéries ne peuvent y parvenir. Jusqu'à récemment, ils étaient extraits à partir du sang de donneurs. C'est pour cette raison que plusieurs hémophiles ont été infectés par le virus du sida et de l'hépatite.

Les gènes des facteurs de coagulation et d'autres comme celui de l'a-1-antitrypsine, utilisée pour traiter l'emphysème et soulager une partie des symptômes chez les patients souffrant de fibrose kystique, et de l'antithrombine C, un anticoagulant, ont été introduits dans des embryons de chèvres et de moutons. Leur expression est dirigée dans la glande mammaire. Le lait de ces animaux transgénétiques devient la source à partir de laquelle on purifie ces médicaments humains.

Dans quelques mois, ici même au Québec, un procédé similaire sera appliqué aux vésicules séminales et à la prostate du porc. Le produit sera récolté à partir de la semence du porc, qui génère entre 250 et 500 ml de volume par éjaculation. Le liquide séminale peut être récolté tous les jours. Non seulement la transgénèse permet de fournir des médicaments en grande quantité, de plus, le prix de revient diminue de façon marquée.

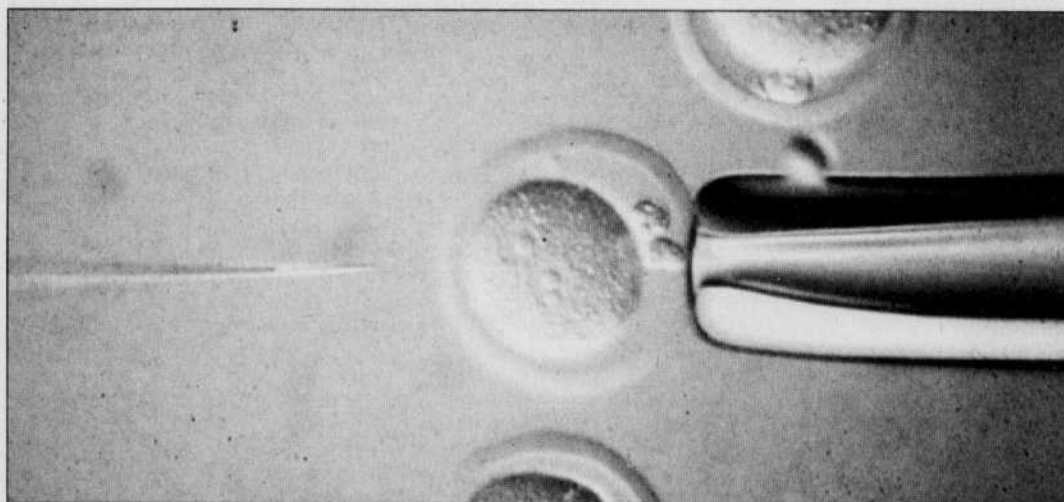
Le coût de certaines protéines humaines synthétisées à partir de bioréacteurs classiques (cellules en culture) se situe entre 3000 et 4000 \$ par gramme. Le même médicament issu de l'animal transgénétique ne coûte qu'entre 100 et 200 \$ par gramme. L'a-1-antitrypsine humaine d'origine transgénétique sera disponible en pharmacie au début de 2001 (compagnie PPL Limited, Écosse), tout comme l'antithrombine C de la compagnie Genzyme Transgenics (États-Unis).

Comme variation sur le même thème, la compagnie Nexia de Montréal nous offre la production de la soie d'araignée dans le lait de chèvres transgénétiques! Il faut savoir qu'un fil d'araignée offre une meilleure résistance, à diamètre égal, qu'un fil d'acier! La protéine d'araignée produite à partir des chèvres servira à tisser des fibres de très haute résistance qui seront introduites dans des gilets parabolés, des combinaisons d'astronautes ou des matériaux de construction. On compte même fabriquer des contenants biodégradables à partir de cette protéine. Un marché totalisant plusieurs milliards de dollars, selon les promoteurs.



RENÉ MATHIEU LE DEVOIR

Sous la direction du D^r Pierre Couillard, François Pothier a obtenu son doctorat en biologie cellulaire en 1986 à l'Université de Montréal. Soutenu financièrement par la Société de recherche sur le cancer, il a entrepris des études postdoctorales dans le laboratoire du D^r Paul Jolicœur à l'Institut de recherches cliniques de Montréal. Il a été parmi les premiers chercheurs canadiens à produire des souris transgénétiques. En 1987, grâce à une bourse du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), il a complété un deuxième stage postdoctoral au CHUL dans l'unité d'ontogénie et de reproduction. C'est au cours de ce stage qu'il a créé un programme de recherche axé sur la production de modèles de souris transgénétiques pour étudier la fonction de certains gènes durant la spermatogénèse. En parallèle, il a travaillé comme biologiste dans le programme de fécondation *in vitro* du CHUL. En 1990, il est devenu professeur à l'Université Laval. Ses projets se sont alors orientés vers la production d'animaux domestiques transgénétiques: modification de la composition du lait chez la vache, castration génique chez le porc, production de protéines recombinantes dans la semence du porc. Il participe à plusieurs comités provinciaux et fédéraux qui doivent définir la réglementation autour des OMG.



ARCHIVES LE DEVOIR

Micro-injection d'ADN dans un embryon de souris. La pipette de gauche contient l'ADN étranger. On peut voir les deux noyaux dans l'embryon, un provenant de l'ovule, l'autre du spermatozoïde. La pipette de droite permet de retenir l'embryon par succion lors de la micro-injection.

La transgénèse dans l'assiette: non merci, pour l'instant

Le premier porc transgénétique, conçu en 1985, sur-exprimait l'hormone de croissance. Cet animal présentait un métabolisme accéléré, convertissait de façon optimale sa nourriture et démontrait un taux de gras beaucoup moins élevé dans le muscle. Un animal sur mesure, au goût du consommateur! La viande de ces animaux a été mise en marché en Australie pendant un certain temps. Mais voilà, l'animal présentait quelques problèmes de santé comme des ulcères d'estomac et un ralentissement de la fonction reproductive chez l'humain. Tout ça parce que le gène était mal contrôlé. Depuis, le problème a été corrigé, mais le consommateur n'est plus disposé à l'acheter! Comme rien ne laisse prévoir que la tourmente autour des plantes transgénétiques va aller s'amenuisant, les projets du côté animal restent sur les tablettes.

Pourtant, certaines applications pourront éventuellement devenir avantageuses pour le producteur et le consommateur, et, entre autres, permettront de réduire les pressions de l'agriculture moderne sur l'environnement.

Le porc écologique

L'industrie porcine constitue l'un des secteurs

mondiaux les plus vigoureux de l'agroalimentaire. Le porc représente 38 % de la consommation mondiale de viande, et au Canada seulement, on compte plus de 16 millions de têtes (dont cinq millions au Québec). Les producteurs canadiens retirent des revenus d'environ 2,1 milliards de dollars par année de la vente de leurs animaux.

Dans un contexte de compétition féroce à la suite de la mondialisation des marchés, l'amélioration génétique visant une optimisation du taux de croissance ainsi qu'une réduction des rejets nuisibles à l'environnement constitue une priorité. Plus particulièrement, les conséquences environnementales de l'élevage intensif du porc ont fait l'objet de vives critiques de la part des consommateurs, qui se plaignent des odeurs et de l'impact négatif des rejets sur la vie aquatique et la nappe phréatique.

Parmi les composantes du lisier qui présentent un problème, on retrouve le phosphore, responsable entre autres de l'eutrophisation des plans d'eau. Déjà, certains pays comme l'Allemagne, la Corée et Taïwan ont adopté des lois visant une réduction substantielle des rejets de phosphore par les élevages porcins et aviaires. Le phosphore constitue le troisième élément le plus dispendieux ajouté à la ration du porc, même si les céréales en renferment des quantités élevées. Com-

me de 60 à 90 % du phosphore se retrouve sous forme d'acide phytique (phytate) dans les céréales, les animaux monogastriques ne peuvent l'utiliser, et on doit compléter la diète en phosphore alors que l'acide phytique se retrouve dans le lisier.

Comme solution originale au rejet de phosphore dans le lisier, des chercheurs de l'université de Guelph ont conçu des porcs transgénétiques qui expriment de la phytase dans les glandes salivaires et dans l'intestin, ce qui permet à l'animal de dégrader l'acide phytique des céréales. Conséquemment, le producteur n'aura plus à compléter la diète à l'aide de phosphore et le lisier deviendra moins dommageable pour l'environnement. Non seulement l'expression du gène de la phytase élimine le recours aux suppléments de phosphore, de plus, elle augmente l'efficacité alimentaire en général en rendant disponibles des minéraux (calcium et zinc) et d'autres protéines qui sont chélatés par l'acide phytique.

Le saumon «argente»...

Le saumon transgénétique de Terre-Neuve (compagnie A/F Protein Canada Inc.) sera sans doute le premier aliment d'origine animale qui sera proposé aux consommateurs canadiens à l'épicerie. Ce saumon surexprime sa propre hormone de croissance et atteint sa taille de mise en marché en 12 mois au lieu de quatre ans! Des études menées sur la composition biochimique du muscle (que nous consommons) n'ont démontré aucune différence par rapport au saumon non transgénétique. La compagnie a déposé une demande auprès de la Food and Drug Administration aux États-Unis afin de valider le produit et d'obtenir l'autorisation de le mettre en marché.

Ce projet suscite des inquiétudes quant aux risques que pourraient faire courir ces saumons transgénétiques à l'équilibre écologique du milieu si quelques-uns d'entre eux s'échappaient. Par ailleurs, pour que le consommateur accepte ce nouveau produit, il faudra qu'il y trouve son compte! Ainsi, les profits devront être partagés entre le producteur et les consommateurs qui devraient payer moins cher la darne de saumon transgénétique, vu sa plus grande abondance. Sinon, il restera sur les tablettes...

Le pot au lait transgénétique

La première vache transgénétique a vu le jour aux Pays-Bas au début des années 90. Cette vache synthétise de la lactoferrine humaine dans son lait. Il s'agit d'une protéine qui lie le fer et qui est pratiquement absente dans le lait de vache mais dont le nourrisson humain a besoin pour se protéger contre les infections gastro-intestinales. Cette vache transgénétique offre donc maintenant un lait qui se rapproche un peu plus du lait maternel humain. Destiné au marché des laits maternisés, le produit n'aura jamais atteint les tablettes de l'épicerie en raison des réticences des consommateurs face à la transgénèse. La réduction du lactose pour les populations non tolérantes constitue une des cibles à venir de la transgénèse.

Depuis plus de deux ans, nous élaborons dans mon laboratoire une stratégie pour augmenter la concentration de l'une des protéines du lait de la vache, la caséine kappa. Cette caséine, en plus de contribuer à la stabilité du lait à haute température, constitue la cible des enzymes responsables des premières étapes menant à la production du fromage. D'une façon simple, nous ne faisons qu'ajouter de la caséine kappa à celle qui existe déjà dans le lait de l'animal. Cela devrait favoriser un rendement fromager plus élevé pour chaque litre de lait transformé. Nous sommes sur le point de produire des souris transgénétiques qui surexpriment la caséine kappa de la vache. À partir du lait de ces souris, nous allons fabriquer du fromage afin de vérifier les nouvelles propriétés technologiques de ce lait modifié. Nous croyons qu'à l'heure de la mondialisation des marchés, il s'agit là d'une façon originale d'ajouter une valeur supplémentaire au lait en permettant aux producteurs québécois d'être plus compétitifs.

Ainsi verrons-nous apparaître, dans les années à venir, des troupeaux de vaches destinées à la fabrication du cheddar ou du camembert côtoyant des troupeaux dont le lait sera adapté aux besoins des nourrissons.

Des balises

Les producteurs demandent des porcs qui croissent vite. Le consommateur exige des tomates parfaites sans taches ni meurtrissures à un prix raisonnable. Le patient espère la guérison... L'activiste dénonce l'artificialisation du vivant. Aux commandes de son microscope, le chercheur navigue entre les rêves inaccessibles des uns et les visions cauchemardesques des autres. La connaissance n'est pas mauvaise en soi. C'est ce que nous en faisons qui peut devenir pervers. Une chèvre qui peut soulager la souffrance grâce à son lait, pourquoi pas? Remplir un lac de truites transgénétiques de 25 livres, plus combattives pour le bon plaisir des pêcheurs, sûrement pas! À mes yeux, la solution réside dans les nuances.

Or, dans une société qui carbure sur le mode digital en 0 ou 1, les nuances sont malvenues. On préfère les positions polarisées. Mes amis éthiciens vous diront que la transgénèse animale a des répercussions sur la culture, la morale, le vivre-ensemble de l'homme avec l'animal et sa place dans la nature. Oui, nous sommes plus que la somme de nos gènes. Mais, du même coup, nous sommes aussi faits de vaisseaux, de reins et de foies, des éléments biologiques qui peuvent être remplacés sans que pour autant l'homme ne devienne un Robocop. Si le porc avait évolué différemment et était plus intelligent que l'homme, nous servirions sans doute de donneurs d'organes pour cette espèce...

Certaines applications de la transgénèse apparaissent incontournables alors que d'autres sont à éviter. Il y a urgence de dialogue. Philosophes, théologiens, bioéthiciens, sociologues, scientifiques et citoyens doivent revoir les objectifs et, ensemble, définir des balises. Avec le décryptage des génomes humain, animal et végétal, nous entrons dans la grande pyramide du code de la vie. Aurons-nous la sagesse de ne récrire que l'essentiel?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpéti (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Aharie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Broux Soucy, Marie-Claude Petit (commun); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Philippe Gagné, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires), Manon Blonchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bedard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TRAJET Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Éveline Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Belliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

L'horaire détaillé de la
Chaîne culturelle
aujourd'hui, en page 8 de
L'Agenda du Devoir

HONTE

SUITE DE LA PAGE 1

une retraite hâtive des Forces armées canadiennes en avril. Il a été retrouvé ivre mort dans un parc de Hull la semaine dernière.

Le comité des sept sages demande au général Dallaire de cesser de s'autoflageller pour quelque chose dont il n'est pas responsable. Ceci arrivera comme un baume car le général n'a pas été complètement exonéré dans un autre rapport sur le génocide rwandais, celui de la Commission d'enquête indépendante sur les mesures des Nations unies. Le rapport Carlsson, rendu public il y a quelques mois, lui reprochait de ne pas avoir adressé son télégramme à la bonne personne à l'ONU. Le comité GIEP réfute cette accusation. «Il s'agissait d'un officier respectant l'ordre hiérarchique. [...] On savait que les hauts fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix avaient l'habitude de faire circuler l'information.»

Le silence de la France et de l'Église

Aussi au banc des accusés, la France, qui jouissait de la plus grande influence sur les élites rwandaises mais qui a choisi de ne pas l'utiliser pour arrêter ou prévenir le massacre de la minorité tutsi. Pire: contrairement aux États-Unis, l'ONU ou la Belgique, la France a toujours refusé de s'excuser. En outre, les troupes françaises ont joué un rôle «crucial» en permettant à de nombreux dirigeants politiques et militaires impénitents du Rwanda de s'enfuir en traversant la frontière du Zaïre. «La présence de ces éléments au Zaïre a considérablement contribué au conflit qui consume présentement l'Afrique centrale», analyse le comité.

Quant à l'Église catholique, le comité lui reproche son silence. «Pendant le génocide, toute la hiérarchie catholique ou bien est restée silencieuse, ou bien a supporté le génocide, ou bien encore, lorsqu'elle a enfin parlé, a traité les deux côtés [hutu et tutsi] comme s'ils partageaient la même responsabilité», a lancé M. Lewis. Après le génocide, aucun membre de la hiérarchie catholique rwandaise ne s'est jamais excusé, n'a jamais reconnu qu'il y avait eu un génocide mené par un groupe ethnique contre l'autre. Et, depuis, le Vatican a toujours refusé de s'excuser au nom de l'Église catholique, y compris lors du pardon du pape pour les fautes passées, demandé plus tôt cette année.

Enfin, à la Belgique, on reproche son passé colonial, qui a contribué à créer une situation propice au génocide. «Les Belges institutionnalisèrent le clivage entre les deux races [...], le tout culminant dans la délivrance à chaque Rwandais d'une carte d'identité indiquant qu'il était Hutu ou Tutsi, écrit le rapport. Ce système de cartes fut maintenu plus de 60 ans et, tragique ironie, c'est la carte qui a permis aux meurtriers hutus d'identifier pendant le génocide les Tutsis qui, les premiers, en avaient tiré des avantages.» La Belgique a aussi lancé le mouvement de retrait des troupes internationales du Rwanda lorsqu'elle a retiré les siennes après que dix de ses soldats eurent été assassinés au début du génocide.

Pour toutes ces raisons, le comité recommande une panoplie de gestes de la part de la communauté internationale. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, devrait créer une commission chargée de déterminer une formule de réparations et d'identifier les pays qui devraient être tenus de payer selon leur responsabilité dans le génocide. L'argent versé devrait être consacré aux besoins urgents de développement d'infrastructures et d'amélioration des services sociaux au Rwanda. Il y a un précédent en la matière, celui de l'Allemagne, après la Seconde Guerre mondiale.

La communauté internationale, ONG comprises, devrait elle aussi financer le Fonds d'aide aux survivants créé au Rwanda et auquel le gouvernement rwandais verse actuellement 5 % de son budget annuel. Enfin, la dette du Rwanda, «accumulée en grande partie par les gouvernements qui ont fomenté et mis en œuvre le génocide», devrait être complètement radicalement.

Hier, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères de la France a indiqué que les commentaires viendraient plus tard compte tenu du fait que le rapport n'a pas été analysé en profondeur.

À Ottawa, l'auteur du rapport au nom du comité, Gerald Caplan, a formulé le souhait que son rapport, ainsi que ses recommandations, permette d'éviter un deuxième Rwanda. Mais rien n'est moins sûr, a-t-il reconnu.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

OKA



Le 12 août 1990, le ministre fédéral des Affaires indiennes Tom Siddon, le juge Allan B. Gold et le ministre québécois des Affaires autochtones John Ciaccia se rendent signer un accord avec des Warriors masqués.

ce qui se passait et les raisons pour lesquelles le gouvernement voulait une solution négociée dans la paix. Et maintenant, cela se retournerait contre moi. Le gouvernement devait être pardonné, pas moi. Et je n'étais pas prêt à lui donner l'absolution, à ce moment-là.»

Une cause pour les Warriors

John Ciaccia affirme avoir pu comprendre bien des aspects de la crise qu'après plusieurs années. À la toute fin de son livre, il relate une conversation avec un «informateur», non pas par malveillance ou pour causer des frictions, soutient-il, mais plutôt parce qu'il est «important que chacun comprenne l'état d'esprit des personnes concernées, parce que c'est par le discernement qu'on met un terme à la méfiance et à la confrontation».

On y apprend qu'après l'attaque manquée de la SQ, au moment où l'opinion publique était favorable aux Mohawks, «l'un des Warriors les plus influents croyait que le règlement du conflit entraînerait une vaste expansion du territoire mohawk», soit environ cinq millions d'acres. «Leur projet consistait à intégrer les Québécois vivant sur leur territoire et à créer une nouvelle nation mohawk. Tous les Québécois devraient donc apprendre à par-

ler et à écrire la langue mohawk.» Les Warriors, poursuit l'informateur de Ciaccia, ne voulaient pas négocier une entente qui aurait restreint leurs objectifs. «Ils voulaient qu'une fusillade éclate sur le pont avec l'armée. Pour eux, c'était la seule façon possible de gagner. Ils pensaient que ce serait très bref et que cela se terminerait dans une impasse. Ils croyaient qu'ils avaient l'armement nécessaire pour tenir l'armée à distance, et que, dès que le Canada aurait constaté la puissance militaire des Warriors, le gouvernement viendrait à la table de négociation en proposant cette fois une entente qui serait en leur faveur.»

Les communautés de Kahnawake n'ont pas appuyé les Warriors au début du conflit, rappelle l'informateur, «mais lorsque les gens de Châteauguay se sont élevés contre les Mohawks et ont fermé les sorties de la réserve autochtone, la communauté a été forcée de s'unir. Tout à coup, elle s'est retrouvée dans une situation de protéger aussi les Warriors.»

L'attitude de certains membres du gouvernement québécois qui ne cherchaient qu'à «écraser la rébellion sans négocier une entente» rendait service aux Warriors. «A leur insu ou de façon involontaire, ils soutenaient leurs ennemis. Voilà ce qui doit leur être dit.»

MÉMOIRE

de 260 milles carrés sur les bords du lac des Deux-Montagnes, un terrain qui s'étend de Saint-Eustache à Saint-Placide et, au nord, jusqu'à Mirabel. La seigneurie est dévolue à l'évangélisation des Indiens, et il y est noté que même si la mission doit prendre fin, les Sulpiciens pourront conserver leur seigneurie. Mais tant que des Indiens y vivront, la seigneurie devra servir à leur évangélisation.

Des autochtones mohawks, algonquins et nipisings sont donc déplacés au nord-ouest de Montréal. Les Sulpiciens prétent des lopins de terre aux Amérindiens qui s'y sont installés. Arrivent les Britanniques et la Proclamation royale de 1763. Les Sulpiciens, dont le siège est en France, doivent se défaire de leurs possessions en Amérique, qu'ils cèdent à leur séminaire montréalais... qui n'est pas légalement constitué en corporation. Soucieux d'éviter de se mettre à dos le clergé francophone, Londres ne fait pas trop de cas de cette irrégularité juridique, malgré les protestations des autochtones et, surtout, celles des marchands britanniques protestants, furieux de devoir se plier à un régime moyenâgeux et de payer un cens aux seigneurs catholiques...

La contestation se poursuit jusqu'en 1840, année où le rapport Durham marque la fin du régime seigneurial. À cette occasion, Londres reconnaît légalement la corporation du Séminaire des sulpiciens montréalais, de même que les titres fonciers des seigneurs du lac des Deux-Montagnes, de la région de Saint-Sulpice et de l'île de Montréal, qu'ils abolissent d'ailleurs. Dans le cas de la seigneurie du lac, les Britanniques confirment une nouvelle fois la mission de cette terre, soit l'évangélisation des autochtones.

Les relations entre sulpiciens et Amérindiens commencent à s'envenimer à partir de 1850, en grande partie à cause de disputes portant sur l'exploitation des terres prêtes aux autochtones. C'est également à partir de ce moment que les Indiens deviennent plus perméables au protestantisme, note l'avocat Dionne. Puis, entre 1860 et 1880, une première crise secoue Oka, «On a oublié que les troubles de 1860-80, même s'ils n'ont pas fait de morts, ont mené à plusieurs procès, à des maisons et des églises brûlées, parce qu'on refusait aux Indiens le droit de couper du bois sur leurs

terres», indique Paul Dionne. En 1880, après que les Algonquins sont partis pour Maniwaki et qu'un groupe de Mohawks a pris le chemin de Gibson, en Ontario, les Sulpiciens, constatant la désaffection des Mohawks vers le protestantisme, commencent à vendre des lots de leur seigneurie d'Oka. Le terrain de chasse des Indiens depuis plus d'un siècle passe alors rapidement aux mains de non-autochtones, sous le nez d'un gouvernement fédéral pourtant responsable des Indiens depuis 1867. Il faudra attendre 1945 avant que celui-ci n'achète la centaine de lots éparpillés qui constitueront Kanésatake.

D'un point de vue juridique, croit l'avocat Dionne, les Sulpiciens avaient le droit de vendre les terres de leur seigneurie, bien que l'acte de concession fasse état de la mission indienne. Moralement, c'est une autre histoire. «Qu'est-ce que ça veut dire, la charité chrétienne dont ils se réclament?», demande Paul Dionne. «S'ils avaient fait en sorte que les Indiens se sentent libres sur leurs terres, le protestantisme ne serait jamais devenu une menace...»

Propriétaires irréductibles

La réunification des terres, qui s'était poursuivie à pas de tortue depuis 1945, s'est accélérée après la crise de 1990 puisque les propriétaires blancs, traumatisés, se sont empressés de vendre pour recommencer leur vie ailleurs. Reste une poignée de propriétaires à convaincre, ce qui ne sera pas nécessairement chose facile. «On est ici depuis trois générations, c'est notre terre à nous aussi», soupire cette semaine un couple qui préfère garder l'anonymat. Les Mohawks, quant à eux, tiennent toujours à faire reconnaître leurs droits sur l'ancienne seigneurie. Le conseil de bande et le chef James Gabriel sont ouverts à la négociation et à la signature de traités, comme le dernier qui confirme, pour la première fois de leur histoire, leur propriété sur des terres acquises par le fédéral. Les traditionalistes, comme Ellen Gabriel, ne voient pas pourquoi ils se résoudraient de posséder «légalement», selon la loi des Blancs, des terres qui leur appartiennent déjà. «Ils n'avaient pas le titre foncier, conclut Paul Dionne. Peut-être que je ne devrais pas dire ça en tant qu'avocat, mais il y a autre chose que le titre dans la vie...»

JAZZ

B. B. King, Charlie Parker... Leur chat noir, baptisé Little Walter, du nom d'un harmoniciste de Chicago, circule parmi les guitares, le piano, le banjo, les amplis et l'imposante collection de disques de vinyle.

«Il y a beaucoup d'enregistrements de stars de l'époque du swing [années 30] qu'il n'est pas encore possible de trouver sur CD, dit Jordan, et puis, les disques vinyle sont moins chers...»

Rencontrés au Maître Renard

L'époque a fait des nostalgiques. En effet, depuis quelques mois, le travail ne manque pas pour le couple, qui s'est rencontré il y a quelques années au cours d'un jam au bar Maître Renard, alors situé angle Saint-Joseph et Saint-Laurent. «Je jouais du blues depuis un certain temps mais j'étais tenté par le jazz», ajoute Jordan, qui fait aussi partie du groupe du contrebassiste Stephen Barry, qui accompagne Susie.

«Je ne voulais pas être dépendante de l'étoile de Stephen Barry, qui était très occupé à un moment donné», explique Susie. Aussi le Susie Arioli Swing Band a-t-il enregistré quelques chansons avec un autre contre-

ny That Way et Me, Myself and I, chantées dès le début avec Jordan.

«C'est la musique d'une époque où le jazz était populaire, celle sur laquelle les gens dansaient, que tout le monde fredonnait. Ce sont les standards, les classiques. À l'époque, on pouvait faire de l'argent avec le jazz», lance-t-elle. Lui, de son côté, s'est mis très tôt à la guitare alors qu'il fréquentait le collège Marie de France, malgré ses origines anglophones.

«Je suis allé à mon premier jam avec ma mère, au G Sharp, rue Saint-Laurent, un jam avec Jimmy James. Je devais avoir quatorze ans, peut-être moins. Depuis, le G Sharp est devenu le Barfly», rappelle-t-il. Il a vite impressionné la galerie. Adopté par le monde du blues, il abandonne ses études de mathématiques à McGill. «À l'université, les étudiants aimaient les maths comme j'aimais la musique, se souvient-il. Je donnais déjà des spectacles dans les bars.» Susie, de son côté, s'était produite dans un hôtel avant de fréquenter les jams des bars montréalais mais avait un peu abandonné la musique.

Aujourd'hui, sur scène, elle trône. Familière, entière, directe. «I've got the blues / What can I lose? / Goodbye», dit encore la chanson Blue Prelude. «Laisse-moi prendre une photo de famille», dit-elle à ses fans en dégainant une caméra. Si la famille des fans continue de grossir à ce rythme, l'espace risque de manquer sérieusement sur une seule photo.

SUITE DE LA PAGE 1

Et la Sûreté du Québec, qui «pensait manifestement que le gouvernement ne savait pas ce qu'il faisait et [qui] allait le lui dire». Ciaccia critique également ses anciens collègues, dont l'ancien ministre de la Justice, Gil Rémillard («J'aurais plus tard l'occasion de tester son sens de l'équité, ce qui me prouverait que nous ne sommes pas tous égaux devant la loi. Certains sont plus égaux que d'autres»), et le premier ministre Robert Bourassa («Je dois admettre que j'avais parfois de la difficulté à suivre la pensée de mon premier ministre»).

Entre les descriptions des événements qui se sont déroulés, John Ciaccia dévoile son état d'esprit du moment, comme dans le récit de la fameuse signature de l'entente du 12 août avec des Warriors masqués. «Comme un somnambule, je m'avançais vers ma chaise aux côtés de Tom Siddon. Le juge Gold agissait à titre de maître de cérémonie, riant et plaisantant avec des Mohawks et des Warriors masqués. [...] Alors, un exemplaire de l'entente fut déposé devant chacun de nous. Il s'agissait des conditions préalables négociées par le juge Gold. Elles étaient rédigées en français, en anglais et en mohawk. Un Warrior masqué était assis à la table avec nous! Qu'aurais-je dû faire? Le juge Gold était le juge en chef, l'arbitre suprême de la loi. C'est lui qui nous avait emmenés ici pour signer l'entente. La pensée de ne pas signer m'a traversé l'esprit. La situation était trop dangereuse. Qui sait ce qu'une autre étincelle aurait allumé? Le gouvernement du Québec serait accusé, tenu responsable. Dans ma tête, je n'avais pas d'autre choix.»

Après avoir tenté pendant cinq mois de venir à bout de la crise, le ministre dit être sorti profondément blessé de la cérémonie. «Blessé à l'égard des autochtones, de ceux qui étaient affectés par leurs gestes, blessé à l'égard de ceux qui essayaient de trouver une solution pacifique et des autres qui cherchaient l'espoir dans les cendres d'Oka. Et je gardai cette blessure en moi. [...] Peut-être que les esprits invisibles étaient à l'œuvre ce jour-là. Les dieux vengeurs demandaient-ils réparation? Signer avec les Warriors masqués représentait-il une forme de réparation symbolique pour des siècles d'humiliation? Symbolique — parce que rien ne pourrait racheter ces années de déception, d'humiliation et de souffrance.»

Devant l'impasse, John Ciaccia ne s'est tout de même jamais résigné à faire appel à l'armée. Mais il était minoritaire au sein du cabinet. Par les journaux, il apprend que le premier ministre Bourassa «absout» d'avoir signé l'entente avec les Warriors masqués, une déclaration qu'il recevra comme une insulte. «Je n'avais pas besoin que l'on me pardonne. Le gouvernement devait se faire pardonner ses erreurs, son manque de compréhension, son gâchis dans ce conflit, ses nombreux échecs, les trois interminables semaines pour négocier des conditions préalables, ainsi que d'avoir ignoré ceux qui enflammaient les émeutes à Châteauguay. Et puis le refus du premier ministre de se rendre à Châteauguay pour expliquer aux gens

SUITE DE LA PAGE 1

ainsi que les dispositions comprises dans la Proclamation royale de 1763, et même remonter aux débuts de la colonie en Nouvelle-France, quand les sulpiciens se sont installés sur les rives du lac des Deux-Montagnes en 1721 pour évangéliser les Amérindiens.

Tout ça afin de comprendre pourquoi, en 1989, quand la municipalité d'Oka a voulu permettre la construction de condominiums et l'agrandissement du terrain de golf, c'a été la goutte qui a fait déborder le vase. Les Mohawks ont protesté, la municipalité a obtenu une injonction pour confirmer son droit de construire sur ces terres, les gouvernements ont laissé traîner l'affaire. Le 9 mars 1990, une première barricade était érigée à l'entrée du chemin du Mille.

Cet été-là, c'est comme si les Québécois avaient eu droit à un cours accéléré «Amérindiens 101». Même la plupart des anthropologues connaissent mieux la culture inuite que celle des Mohawks, qui vivent pourtant dans la région montréalaise. Si les spécialistes ignoraient l'histoire des Mohawks, la population, elle, est tombée des nues en apprenant que ces autochtones revendiquaient les terres autour de Kanésatake, depuis l'ancienne seigneurie des Deux-Montagnes jusqu'au territoire iroquois qui couvrait toute la vallée du Saint-Laurent, île de Montréal comprise! «Dans les manuels d'histoire, on montre comment le territoire de la Nouvelle-France a été réduit, comment on a perdu le Labrador, comment toute la misère du monde nous est tombée dessus», explique l'anthropologue Pierre Trudel, du cégep du Vieux-Montréal. «Mais on ne montre pas que les autochtones ont perdu 60 % de leurs terres. Si tout le monde apprenait ça à l'école, on serait moins étonné quand des événements comme ceux d'Oka se produisent!»

Une seigneurie au bord du lac

L'histoire amérindienne à Oka commence au moins en 1721. Depuis plus de 20 ans, les prêtres sulpiciens évangélisent des Amérindiens à la mission du Sault-au-Récollet, sur les rives de la rivière des Prairies, au nord de l'île de Montréal. Cette année-là, ils obtiennent du roi de France une immense seigneurie

SUITE DE LA PAGE 1

«On a été le premier spectacle du festival de jazz à afficher complet», dit Jordan, encore joyeusement étonné de ce succès. Et ce n'est pas tout. Le premier disque du Susie Arioli Swing Band, *It's Wonderful*, paru cet hiver et qui regroupe des titres des années 20, 30 et 40 mais aussi quelques compositions de Jordan, était jusqu'à tout récemment en tête des palmiers. «On en avait gravé 500 exemplaires et on en a vendu 5000», raconte Jordan. Au festival de jazz de 1998, le groupe avait eu la chance de remplacer in extremis Charles Brown, en première partie de Ray Charles. Avec beaucoup de succès.

«On avait en la première soirée de beau temps du festival», se souvient Jordan.

«Les gens ont envie de cette musique douce, simple, qu'on peut écouter sans crier dans les oreilles de son voisin», dit Susie, qui écoute du swing, du Mildred Bailey, avec le café au déjeuner.

Née dans une famille anglophone, Susie a vite fait de déménager dans le quartier de la rue Saint-Urbain, où elle s'est d'ailleurs mise à fréquenter l'école française. «En six mois, j'apprenais le français», dit-elle avec un accent inimitable de Montréalaise vivante.

Dans leur appartement de la rue Bawley, les murs sont couverts de photos de ces idoles qui ont fait danser l'Amérique du siècle, Mary Lou Williams,